



Burkina Faso
Unité - Progrès - Justice



PLAN D'ACTION INTEGRE DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

2019-2021

ARRETE N° 2019-367/MINEFID/SG/DGESS/DSEC
portant adoption du plan d'actions intégré de réformes des finances
publiques.

Vba CF n° 00853

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- Vu le décret n° 2016-931/PRES/PM/MINEFID du 03 octobre 2016 portant adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) ;
- Vu le décret n° 2018-0457/PRES/PM/MINEFID/MJFIP/MFPTPS/MATD MAEC/MIABE du 14 juin 2018 portant adoption de la politique sectorielle « Gouvernance économique » 2018-2027 ;
- Vu l'arrêté n° 2018 00459/MINEFID/CAB du 02 novembre 2018 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage de la politique du secteur de la gouvernance économique ;

ARRETE

Article 1 :

Est adopté le plan d'actions intégré de réformes des finances publiques 2019-2021 dont le document est joint en annexe.

Article 2 : Le Comité de pilotage de la politique sectorielle de la gouvernance économique assurera le pilotage du plan d'actions intégré de réformes des finances publiques.

Article 3 Un groupe thématique dénommé « Commission spécialisée » institué au sein du Comité de pilotage de la politique sectorielle de la gouvernance économique validera les rapports de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions intégré de réformes des finances publiques et tout autre document y relatif avant leur intégration aux documents à soumettre au Comité de pilotage de la politique sectorielle.

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'économie, des finances et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 AUG 2019



Lassané KABORE

Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- MINEFID
- MDCB
- MDAT
- DIRCAB
- SG
- DGESS
- Toute structure MINEFID
- Chrono

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'engagement
AN	Assemblée nationale
ASCE-LC	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BAGREPOLE	Pôle de croissance de Bagré
CB	Circulaire budgétaire
CC	Cour des comptes
CGAF	Compte général de l'administration financière
CICT	Circuit informatisé des collectivités territoriales
CID	Circuit intégré de la dépense
CNDP	Commission nationale de la dette publique
COMFIB	Commission des finances et du budget
CP	Crédits de paiement
CSM	Conseil supérieure de la magistrature
CT	Collectivités territoriales
DCIM	Dépenses communes interministérielles
DeMPA	Dept Management performance assessment
DGB	Direction générale du budget
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
EPE	Etablissements Publics de l'Etat
EPPS	Etablissements publics de prévoyance sociale
FN	Fonds nationaux
FONEPP	Fond national d'études et de préparation des projets et programmes
GFP	Gestion des finances publiques
IGF	Inspection générale des finances
ITS	Inspections Techniques des Services
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MCIA	Ministère du commerce de l'industrie et de l'artisanat
MINEFID	Ministère de l'économie des finances et du développement
MPR	Modèle de prévision des recettes
PAI	Plan d'actions intégré
PATE	Plan de trésorerie annuel de l'Etat
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit intérieur brut
PIMA	Public Investment Management Assessment
PIP	Programme d'investissement public
PNDES	Plan national de développement économique et social
POSEF	Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances
PPP	Partenariat public privé

PRGB	Plan d'actions pour le Renforcement de la Gestion Budgétaire
PSGE	Politique du secteur de la gouvernance économique
RAR	Restes à recouvrer
RONC	Rapport sur l'Observation de Normes et Codes
SDMT	Stratégie d'endettement à Moyen Terme
SOFITEX	Société des fibres et du textile
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
TADAT	Tax administration diagnostic assessment tool
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

TABLE DE MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : HISTORIQUE DES REFORMES DU SYSTEME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	9
CHAPITRE II : PRINCIPALES REFORMES DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	17
Pilier 1 : Fiabilité budgétaire	23
Pilier 2 : Transparence des finances publiques	29
Pilier3 : Gestion des actifs et passifs	19
Pilier 4 : Stratégies budgétaires et établissement du budget fondé sur les politiques publiques	35
Pilier 5 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution budgétaire	41
Pilier 6 : Comptabilité et établissement des rapports	47
Pilier 7 : Supervision et Audit externes	51
CHAPITRE III : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE REFORMES ...	57
III-1 Dispositif de mise en œuvre	59
III-2 Dispositif de suivi-évaluation	59
III-3 Les mécanismes du suivi-évaluation	60
III-4 Plan opérationnel de communication sur les reformes	62
III-5 Facteurs de succès et risques	62
Tableau 1 : Analyse des risques	63
Tableau 2 : Mesures d'atténuation des risques	64
CHAPITRE IV : FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS INTEGRE DES REFORMES	65
CONCLUSION	68
Annexe 1 : Indicateurs de suivi du PAIRFP	69
Annexe 2 : Matrice de programmation des actions du plan d'action	71

INTRODUCTION

L'élaboration du plan d'actions intégré des réformes de finances publiques intervient dans un contexte économique caractérisé par une croissance moyenne de 5,7% du PIB sur la période 2015-2018 en dépit du contexte social et sécuritaire difficile. L'inflation a été maintenue en dessous de la norme communautaire de 3% maximum fixé par l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en se situant à 1,2% en moyenne sur ladite période.

Par ailleurs, elle se fait dans un contexte budgétaire marqué par une bonne dynamique dans la mobilisation des recettes avec un taux de progression moyen de 7,4% sur la période 2015-2018, la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et l'opérationnalisation de l'approche budget programme.

Cette performance est le fruit des efforts de mise en œuvre de réformes successives de la gestion des finances publiques consécutives à différentes évaluations.

En effet, des évaluations suivant les méthodologies DeMPA, PIMA, PEFA et TADAT ont été réalisées entre 2008 et 2018 en vue d'améliorer la Gestion des finances publiques (GFP).

Sur la base des insuffisances relevées et recommandations faites par ces évaluations, des plans d'actions de réformes ont été élaborés dans les domaines concernés. Toutefois, la pluralité de ces plans d'actions ne permet pas une vue d'ensemble desdites réformes.

Le présent plan d'actions intégré des réformes de finances publiques est élaboré afin de disposer d'un document fédérateur de l'ensemble des réformes en la matière et de faciliter le dialogue avec les parties prenantes. Il prend en compte les réformes issues des évaluations réalisées et celles qui ne sont pas directement liées à ces évaluations.

Son élaboration s'est faite suivant un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs de la GFP. Le plan d'actions ainsi élaboré est organisé autour de quatre (04) chapitres à savoir: (I) Historique des réformes du Système de Gestion des Finances Publiques, (II) principales réformes, (III) dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et (IV) financement du plan de réformes.

CHAPITRE I :
HISTORIQUE DES REFORMES DU SYSTEME
DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Bref historique des réformes de Gestion des Finances Publiques

Le Burkina Faso s'est investi depuis les années 2000 dans une dynamique de réformes de la GFP. Cela s'est traduit tout d'abord par l'adoption du Plan d'actions pour le Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) le 31 juillet 2002 qui, initialement centrée sur les dépenses publiques, a été ensuite étendue à partir de 2004 à l'ensemble des composantes de la gestion budgétaire (recettes et contrôles). Son objectif était d'améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité dans la gestion budgétaire. Son élaboration s'est appuyée sur les recommandations issues des revues de dépenses publiques et du Rapport sur l'Observation de Normes et Codes (RONC) réalisés à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

En vue de capitaliser les acquis du PRGB et d'impulser une nouvelle dynamique de GFP, la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) a été adoptée en février 2007. L'objectif global de cette stratégie était d'établir un système de gestion des finances publiques performant et conforme aux standards internationaux.

En juin 2011, la Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances (POSEF) a été adoptée. Elle ambitionnait d'être, pour la période 2011-2020, le cadre d'orientation de l'action gouvernementale dans le secteur de l'économie et des finances.

C'est durant la période de mise en œuvre de la POSEF que le Burkina Faso a internalisé l'ensemble des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, aboutissant à l'élaboration de la LOLF et à l'adoption du budget programme comme mode de gestion budgétaire depuis le 1^{er} janvier 2017. Les principales innovations de cette réforme portent sur des changements dans la programmation budgétaire, l'exécution, le contrôle, le suivi évaluation, la tenue des statistiques, le rôle des acteurs et la comptabilité publique.

Avec l'adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) dont l'une des orientations fortes est la mise en cohérence des politiques publiques sur la période 2016-2020, il a été retenu 14 secteurs de planification dont celui de la gouvernance économique.

Conformément à cette orientation, il a été adopté en février 2018, la « Politique du secteur de la gouvernance économique (PSGE) 2018-2027 ». Elle est axée d'une part sur le renforcement du pilotage de l'économie et de la gestion du développement et d'autre part sur l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement du développement. Pour opérationnaliser cette politique, des plans d'actions ministériels ont été élaborés dont celui du MINEFID adopté en octobre 2018.

La volonté d'améliorer la gestion des finances publiques en vue d'assurer le financement du développement a donné lieu à des évaluations suivant les méthodologies DeMPA, PIMA, PEFA et TADAT. Ces différentes évaluations ont aussi bien relevé les forces du système national de gestion des finances publiques que mis en exergue ses insuffisances.

Insuffisances soulignées par l'évaluation DeMPA

L'évaluation de la capacité des institutions de gestion de la dette au moyen de l'Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) réalisée 2008 et en 2011, a mis en exergue la nécessité de réaliser des progrès pour parvenir à un alignement sur les bonnes pratiques internationales de gestion de la dette. En effet, le DeMPA a souligné des faiblesses dans les domaines de la stratégie de gestion de la dette, des opérations de gestion de la dette, de l'audit, des emprunts externes, des prévisions des flux de trésorerie et de la gestion du solde de trésorerie, de la gestion des risques opérationnels, ainsi que l'enregistrement des données de la dette et de leur divulgation.

Insuffisances soulignées par l'évaluation PIMA

Quant à l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) réalisée en 2017, elle a relevé des faiblesses au niveau du cadre normatif de la gestion des investissements ainsi que de son effectivité. Les insuffisances sont notées dans la coordination entre l'Etat central et les collectivités territoriales, la gestion des partenariats publics-privés (PPP) et la réglementation des entreprises publiques, l'évaluation ex ante et la sélection des projets ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements publics.

Insuffisances soulignées par l'évaluation PEFA

En ce qui concerne l'évaluation du programme « dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) » réalisée en 2017¹, les insuffisances ont été relevées autour des sept (07) piliers du système de GFP. Elles sont relatives notamment à : (i) un manque de fiabilité du budget, (ii) l'insuffisante mise à disposition du public des informations budgétaires, (iii) la non publication de certains documents financiers, (iv) l'insuffisance dans la comptabilisation des actifs financiers et non financiers de l'Etat, (v) la réduction du champ de la stratégie budgétaire à l'administration budgétaire centrale, (vi) la non estimation de l'impact budgétaire des modifications apportées aux politiques publiques, (vii) la non mise à jour des informations fiscales, (viii) l'absence de cartographies de risques de gestion des recettes, (ix) le manque de fiabilité des données relatives à l'évolution du stock des arriérés fiscaux, (x) les faiblesses relatives à la couverture et à la fréquence des rapprochements bancaires, (xi) la non exhaustivité des comptes annuels de l'Etat soumis tardivement à la Cour des Comptes (CC) et (xii) la faiblesse de la surveillance et de l'audit externes exercés par la CC et l'Assemblée nationale.

Insuffisances soulignées par l'évaluation TADAT

L'évaluation TADAT en lien avec la performance de l'administration fiscale entreprise en décembre 2017, a relevé les insuffisances suivantes : (i) la non exhaustivité du fichier des contribuables et l'insuffisance des efforts de détection des contribuables non immatriculés, (ii) la gestion empirique des risques opérationnels et institutionnels, (iii) l'absence d'un plan d'actions d'amélioration du civisme fiscal, (iv) la faible informatisation du domaine fiscal, (v) l'imprécision et le non-respect des obligations déclaratives, (vi) la méconnaissance de la composition exacte du stock des restes à recouvrer, (vii) la programmation du contrôle fiscal non adossée à une analyse du risque de l'informatisation, (viii) la faible sécurisation du système comptable des recouvrements, (ix) les faiblesses du dispositif de remboursements de crédit TVA et (x) l'insuffisance dans le contrôle des performances opérationnelle et financière de la DGI.

Les précédentes évaluations PEFA ont eu lieu successivement en 2007, 2010 et 2013.

CHAPITRE II :

PRINCIPALES REFORMES DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Les différentes réformes à mettre en œuvre pour améliorer la GFP sont présentées suivant les sept (07) piliers du cadre PEFA qui couvrent l'ensemble des domaines des finances publiques.

Pilier 1 : Fiabilité budgétaire

La fiabilité budgétaire constitue un des éléments clés d'un système de gestion des finances publiques (GFP) et permet d'apprécier le réalisme des prévisions budgétaires. Elle s'évalue en comparant l'exécution des recettes et des dépenses avec le budget initialement approuvé.

L'objectif visé dans la mise en œuvre des réformes de ce pilier est d'améliorer le système de prévision et d'exécution du budget de l'Etat afin de minimiser les écarts entre prévisions et exécutions.

Les principaux acquis concernent l'existence d'un cadre législatif et réglementaire régissant les procédures de prévision et d'exécution budgétaire ainsi que la disponibilité d'outils de prévision et d'exécution du budget (cadrage macroéconomique, cadrage TOFE, MPR, DPBEP, Guide d'exécution budgétaire, etc.).

Malgré ces acquis, il est à relever un certain nombre d'insuffisances. Celles-ci se traduisent notamment par une importante variation entre la composition des recettes effectives et celle des prévisions initiales de recettes d'une part, et par des écarts importants constatés entre les prévisions et l'exécution des dépenses d'autre part. Toute chose qui traduit un manque de fiabilité des prévisions initiales de dépenses et de recettes.

Ce constat appelle nécessairement un certain nombre d'actions qui, mises en œuvre, permettront d'améliorer la fiabilité des prévisions de recettes et de dépenses du budget de l'Etat. Il s'agira de :

1) **Veiller à l'application des textes en matière de réaménagement budgétaire.** Cela consistera à contenir lesdits réaménagements dans la limite de 10% par programme budgétaire conformément au "guide de réaménagement des crédits budgétaires adapté à l'approche budget

programme". L'objectif est de minimiser l'ampleur des réaffectations entre les différents postes budgétaires pendant l'exécution.

- 1) **Veiller à l'application des textes en matière de réaménagement budgétaire.** Cela consistera à contenir lesdits réaménagements dans la limite de 10% par programme budgétaire conformément au "guide de réaménagement des crédits budgétaires adapté à l'approche budget programme". L'objectif est de minimiser l'ampleur des réaffectations entre les différents postes budgétaires pendant l'exécution.
- 2) **Poursuivre le déclassement des crédits des DCIM au profit des structures bénéficiaires lors du cadrage budgétaire.** Il s'agira d'affecter les crédits destinés aux ministères et institutions identifiés. Cela aurait l'avantage de réduire le poids des «réserves pour imprévus²» dans le budget de l'Etat.
- 3) **Suivre la mise en œuvre des conditionnalités dans le cadre des décaissements des dons.** Cette mesure consistera à produire régulièrement des tableaux de suivi mensuels des engagements financiers, toute chose qui permettrait d'améliorer le taux de leur décaissement.
- 4) **Améliorer la ventilation des prévisions de recettes intérieures par type d'impôt.** Cela vise à définir une méthodologie adaptée à la ventilation des prévisions de recettes intérieures. Elle a pour but de réduire les écarts dans la composition des recettes effectives.

Pilier 2 : Transparence des finances publiques

Conformément à l'article 2 de la loi n°008 - 2013 /AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, « Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, doivent être clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics : ils doivent être mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ». La transparence budgétaire relève d'une obligation des gouvernements vis-à-vis des citoyens. Cette transparence exige la mise à disposition des citoyens de documents budgétaires compréhensibles et accessibles à tous. Elle tient compte de la présentation du budget, de l'accessibilité à l'information budgétaire, des rapports entre l'Etat et ses démembrements.

L'objectif recherché est de fournir l'information exhaustive sur la gestion des finances publiques au public dans les délais requis.

En matière de transparence des finances publiques, des résultats majeurs ont été enregistrés. En effet, la nomenclature budgétaire utilisée pour la préparation, la présentation et l'exécution du budget de l'Etat comporte les trois classifications requises : les classifications administratives, économiques et fonctionnelles. Aussi, les documents budgétaires comprennent un nombre élevé d'éléments de base. En outre, la répartition des transferts gouvernement aux collectivités territoriales se fait toujours sur la base de règles et mécanismes transparents définis par la réglementation. Par ailleurs, un budget citoyen élaboré annuellement et traduit en langues locales, fait l'objet d'une campagne de communication. Enfin, des plans annuels de performance sont élaborés et transmis à l'assemblée nationale.

Nonobstant les acquis sus-cités, des insuffisances demeurent : les montants des transferts ne sont pas communiqués à temps aux collectivités territoriales et tous les documents budgétaires ne sont pas mis à la disposition du public dans les délais requis.

Pour améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, plusieurs réformes sont envisagées. Il s'agit notamment de :

- 1) **Produire les documents de budget à soumettre au pouvoir législatif selon le cadre PEFA.** Ces documents sont (i) le DPBEP, (ii) le projet de loi de finances, (iii) les données résumées sur le budget (iv) la quantification des dépenses fiscales (Exposé des motifs), (v) les données récapitulatives sur les risques budgétaires (y compris les engagements conditionnels tels que les garanties et les obligations intégrées dans les contrats PPP), (vi) l'estimation

² Selon le cadre PEFA, les DCIM constituent des « réserves pour imprévus ».

de l'impact budgétaire sur trois ans de toutes les modifications importantes apportées aux mesures concernant les programmes de dépenses, (vii) la Stratégie d'endettement à Moyen Terme (SDMT), (viii) les actifs financiers, (ix) l'explication des répercussions budgétaires des nouvelles initiatives et d'importants nouveaux investissements publics et (x) le rapport présentant l'impact budgétaire en recettes sur trois ans des nouvelles mesures fiscales contenues dans la loi de finances .

Par ailleurs un rapport présentant les analyses de risques et des coûts-avantages des plus grands projets d'investissement y compris les projets PPP doit être produit et annexé au projet de loi de finances.

Cette réforme permettra à l'assemblée nationale de disposer de toute la documentation nécessaire pour l'examen et le vote du budget.

2) Améliorer la présentation du budget sur les dépenses d'investissement. Il s'agira d'introduire une annexe sur les dépenses d'investissement des EPE par source de financement (subvention de l'État, ressources propres et emprunts).

3) Renforcer l'accessibilité de l'information sur le coût total des projets d'investissement dans la comptabilité des engagements et la documentation budgétaire soumise à l'approbation du Parlement. Cette mesure vise à sécuriser davantage la protection des investissements à moyen-terme. Elle consistera à inclure dans la documentation budgétaire soumise à l'approbation du Parlement, une annexe récapitulative sur le coût total des projets d'investissements, les montants déjà consommés en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) ainsi que, par différence, les montants restant à consommer sur les exercices à venir.

4) Elargir le champ des états financiers de l'Etat aux Etablissements Publics de l'Etat (EPE), Fonds Nationaux (FN) et Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS). Il s'agira d'élaborer une situation synthétique de l'exécution des budgets des EPE, FN, EPPS pour le budget N-1 pour être annexée au projet de loi de règlement à soumettre à l'Assemblée Nationale.

5) Améliorer le dispositif de transfert aux collectivités territoriales (CT). Il s'agira d'inscrire dans la circulaire budgétaire (CB) de l'Etat la date de notification (15 septembre) des montants à transférer aux collectivités territoriales. En outre, il s'agira de transmettre aux collectivités au plus tard le 10 septembre de l'année N, les projets d'arrêtés de répartition provisoire.

Cette réforme permettra aux collectivités de disposer à temps de leurs enveloppes financières pour l'élaboration de leur budget.

6) **Etendre l'approche budget programme aux EPE.** Cette réforme consiste dans un premier temps à rendre disponible un guide d'élaboration du budget programme des EPE et dans un second temps à appuyer les EPE pilotes pour l'élaboration de leur budget programme. Cette réforme permet d'améliorer la transparence budgétaire et la gestion axée sur les résultats au niveau des EPE.

7) **Paramétrer le CID pour faire apparaître les indicateurs de produits dans les projets annuels de performance du budget programme.** Cette réforme permettra d'améliorer le suivi de l'exécution budgétaire et d'apprécier la performance des structures.

8) **Améliorer l'accès du public aux informations budgétaires.** Il s'agira de rendre accessible au public via les sites web (DGB, MINEFID, ...) au moins six (6) documents d'informations budgétaires dont quatre (04) de base à savoir le projet de LFI, la LFI, les rapports infra-annuels d'exécution du budget et le rapport annuel d'exécution du budget. Les deux (02) documents supplémentaires sont le DPBEP et le budget citoyen.

Pilier3 : Gestion des actifs et passifs

L'objectif recherché est d'optimiser la gestion des actifs tout en minimisant les risques liés aux passifs éventuels des entités publiques.

Au titre des résultats enregistrés dans le cadre de la gestion des passifs et actifs, le suivi des sociétés d'Etat et des établissements publics de l'Etat en vue de prévenir les risques liés à leur gestion est assuré à travers la tenue régulière des assemblées générales des sociétés d'Etat et celles des EPE.

Quant aux critères de sélection des projets, ils sont définis dans le guide d'élaboration du PIP. Une liste des projets prioritaires est établie et approuvée par le Gouvernement et les charges récurrentes des investissements sont estimées et programmées. En ce qui concerne la comptabilité des matières, elle est mise en place au niveau des différents ministères et institutions avec la nomination et l'installation des comptables matières. En outre, la base de données de la dette publique est actualisée annuellement. Par ailleurs, une stratégie d'endettement public sur trois ans est élaborée chaque année. Des plafonds d'endettement et des garanties à accorder sont fixés chaque année par la loi de finances. Un comité national de la dette publique a été créé en 2014 pour encadrer toutes les opérations d'endettement.

En dépit des efforts fournis, des insuffisances sont à signaler. En effet, les rapports de performance des sociétés d'Etat et des EPE ne sont pas publiés ; le suivi de la gestion budgétaire des collectivités territoriales est réalisé partiellement ; les rapports d'exécution des investissements élaborés ne sont pas exhaustifs ; la comptabilisation des actifs financiers et non financiers de l'Etat n'est pas encore bien assurée et la stratégie d'endettement public ne prend pas en compte la dette intérieure des EPE.

Aussi, en vue d'améliorer les performances de la gestion des actifs et passifs de l'Etat, plusieurs réformes ont été identifiées à savoir :

1) **Renforcer le suivi des entreprises publiques.** Cela se fera à travers la publication du rapport de performance des Sociétés d'Etat à l'AG-SE sur les sites web des ministères en charge des finances et du commerce et par la mise en place d'un cadre de réflexion pour assurer un meilleur suivi des sociétés à capitaux publics majoritaires (SOFITEX, BAGREPOLE...) ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations. Cette réforme a pour objectif d'assurer le suivi des risques budgétaires encourus par ces sociétés .

- 2) **Renforcer le suivi des collectivités territoriales.** Cette réforme consiste à suivre la production et la transmission des comptes de gestion des comptes publics des CT à la Cour des Comptes dans les délais ainsi que l'élaboration et la publication du rapport global sur les finances locales au plus tard 9 mois après la fin de l'exercice. Elle vise le respect des délais requis dans la production des documents financiers et la prévention des risques budgétaires de ces entités.
- 3) **Améliorer l'informatisation de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales.** Elle consiste à déployer le Circuit informatisé des collectivités territoriales (CICT) dans les Trésoreries régionales. Cette réforme vise à améliorer la célérité et la transparence des opérations budgétaires des collectivités.
- 4) **Améliorer le suivi des engagements conditionnels et autres risques budgétaires.** Cette amélioration passe par la production d'un rapport agrégé périodique sur les engagements conditionnels prenant en compte les contrats PPP et par la comptabilisation des garanties dans les états financiers annuels de l'Etat. Cette réforme a pour objectif de minimiser les risques encourus sur les actifs.
- 5) **Restructurer le FONEPP pour améliorer sa performance** par la réalisation d'une étude sur les options de restructuration afin de faciliter le financement des études de faisabilité des projets et programmes. Cette réforme permet d'améliorer la préparation des projets et programmes.
- 6) **Opérationnaliser le Comité national de validation des études de faisabilité des projets et des documents de projets.** Il s'agit de tenir les sessions du comité en vue d'examiner les rapports des études de faisabilité et les documents de projets, à valider et à rendre disponibles en ligne.
- 7) **Renforcer le suivi des projets et programmes d'investissement.** Cette réforme passe par l'élaboration et la publication au plus tard 45 jours après la fin de chaque semestre des rapports de suivi des projets, la notification des critères de sélection des grands projets d'investissement aux ministères sectoriels et la tenue d'une revue des grands projets d'investissement entre le ministre en charge des finances et les coordonnateurs. Elle a pour objectif d'assurer une meilleure exécution des projets et programmes et par conséquent des dépenses en capital.

8) **Développer, dans le cadre des revues et des évaluations ex post des projets, l'appréciation des réalisations des projets d'investissement ainsi que leur impact sur les résultats du programme.** Cette réforme consistera à mettre l'accent sur une appréciation simple des réalisations, des délais et des coûts des projets par rapport aux données initiales, et tirer les conséquences de cette évaluation sur la préparation des futurs projets.

9) **Renforcer le dispositif législatif, réglementaire et institutionnel lié aux PPP** en actualisant le cadre macro-économique à moyen terme (MT), en produisant une liste de projets hautement prioritaires, en révisant la loi 020-13 et ses textes d'application, en mettant en place une cellule spécialisée sur les évaluations financières des PPP et en définissant une limite pour les engagements liés au PPP. Cette mesure vise à assurer la soutenabilité de la dette liée aux PPP par le budget de l'Etat.

10) **Mettre en œuvre la stratégie de gestion des actifs financiers.** Elle consiste à produire un registre d'inventaire exhaustif de portefeuille de titres de l'Etat, à élaborer un outil de gestion du portefeuille de titres de l'Etat, à produire le rapport annuel sur les actifs financiers, et à élaborer les textes précisant les règles et les procédures de cession d'actifs et de prises de participation de l'Etat. Cette mesure a pour objectif d'assurer un meilleur suivi et d'améliorer la performance des actifs financiers.

11) **Renforcer le suivi des actifs non financiers.** Il s'agira de mettre en place le dispositif de la comptabilité matières à travers la production du compte central des matières de l'Etat. Cette réforme consiste à améliorer la documentation sur le suivi, la valorisation et l'amortissement des actifs non financiers et à renforcer l'articulation entre la comptabilité matières et la comptabilité générale de l'Etat et leur système d'information respectifs.

12) **Renforcer la gestion de la dette.** Cette réforme passe par l'élaboration d'un état détaillé et exhaustif des données sur la dette, une réconciliation trimestrielle des états, la production d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT), la réorganisation de la Direction de la dette publique, la relecture du décret portant création et attributions du Comité national de la dette publique (CNDP), la révision du décret portant réglementation générale de l'endettement public, la diffusion des derniers bulletins statistiques sur le site web de la DGTCF, le renforcement des procédures de sauvegarde et la réalisation d'une nouvelle évaluation DeMPA.

Pilier 4 : Stratégies budgétaires et établissement du budget fondé sur les politiques publiques

Le budget est la traduction financière de la politique du gouvernement en matière de développement économique et social. Partant de ce postulat, il devait y avoir un lien étroit entre le budget de l'Etat et les politiques publiques. Ainsi, les réformes entreprises dans le processus de planification et de budgétisation nationale avaient pour objectifs l'amélioration des dispositifs, des outils et des capacités des acteurs pour une planification stratégique et une programmation budgétaire crédible, viable et pluriannuelle. Toute chose qui devait permettre d'améliorer la fourniture de services, l'utilisation plus efficiente des ressources, et de permettre une utilisation mieux ciblée des fonds et davantage de responsabilisation au niveau de la mise en œuvre des politiques.

Ces réformes se sont orientées vers les prévisions macroéconomiques et budgétaires, la définition d'une stratégie budgétaire claire, les mesures d'alignement entre les estimations budgétaires à moyen terme et les plans d'actions des ministères, les mesures visant à rendre plus efficace le processus de préparation du budget, la méthode d'examen des budgets par le pouvoir législatif.

Des acquis ont été enregistrés dans le cadre de la planification et budgétisation basées sur les politiques publiques. En effet, à ce jour, la préparation du budget de l'Etat s'appuie sur des projections macroéconomiques et macro-budgétaires pluriannuelles. Un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est élaboré et sert à la fixation des enveloppes ministérielles. Par ailleurs, depuis 2016, les scénarios budgétaires prévisionnels fondés sur les différentes hypothèses macroéconomiques sont élaborés et publiés et prennent en compte non seulement les opérations de l'administration budgétaire centrale, mais aussi celles des EPE, les organismes de sécurité sociale, les collectivités et les sociétés d'Etat.

Le processus de préparation du budget de l'Etat est bien organisé et encadré par un calendrier budgétaire. L'examen des projets de loi de finances par l'Assemblée nationale est bien organisé et porte sur les politiques budgétaires et les détails des prévisions de recettes et de dépenses.

Pour le cas spécifique des investissements publics, on relève comme acquis la préparation des projections et plafonds pluriannuels des dépenses d'investissement.

Si des acquis ont pu être enregistrés, force est de reconnaître que des insuffisances demeurent. En effet, à la lumière des évaluations PEFA et PIMA essentiellement, il est ressorti que le calendrier laisse peu de temps aux ministères et institutions pour préparer leurs propositions budgétaires. Le processus de préparation du budget est affaibli par le fait que l'impact budgétaire des modifications à apporter aux politiques publiques n'est pas en général estimé, et que tous les ministères ne disposent pas de stratégies sectorielles chiffrées.

Aussi, les rapports d'évaluation des DPBEP ne font pas partie de la documentation budgétaire transmise à l'Assemblée nationale en vue du vote de la loi de finances.

Les principales réformes à mener pour consolider les acquis et corriger les insuffisances se présentent ainsi qu'il suit :

- 1) **Veiller à l'évaluation de l'impact budgétaire des politiques proposées par les EPE, les FN et les EPPS dans l'exposé des motifs de la loi de finances.** Cette mesure vise à évaluer les répercussions budgétaires de toute modification de politique publique pour s'assurer de leur viabilité.
- 2) **Elaborer un document de stratégie budgétaire (DPBEP)** en prenant en compte l'évolution du stock des actifs et des passifs financiers.
- 3) **Produire et transmettre à l'Assemblée Nationale un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et le publier sur les sites web du MINEFID et de la DGB.** Cette réforme sera concrétisée à travers la production d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et sa transmission à l'Assemblée Nationale ainsi que sa publication sur les sites web du MINEFID et de la DGB.
- 4) **Produire les situations consolidées des programmes d'investissements des collectivités territoriales et des entreprises publiques et les présenter de façon résumée dans le DPBEP.** Il s'agira de produire les situations consolidées des programmes d'investissement des collectivités territoriales ainsi que des entreprises publiques et de les prendre en compte dans le DPBEP. L'objectif recherché est d'assurer la visibilité de l'ensemble des investissements publics de l'Etat central ainsi que ses démembrements.

- 5) **Aligner les plans d'actions des ministères et des prévisions budgétaires à moyen terme.** En termes d'attentes, tous les ministères doivent disposer d'un plan d'actions chiffré et assurer la cohérence des prévisions budgétaires à moyen terme avec les plans d'actions ministériels.
- 6) **Elaborer et faire signer la circulaire budgétaire dans le strict respect du calendrier budgétaire conformément aux dispositions de l'article 14 du décret 2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics.** A ce niveau, la circulaire budgétaire doit être signée dans les délais (plus tard 01 mai).

Pilier 5 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution budgétaire

Ce pilier a pour objectif d'améliorer l'efficacité des procédures de recouvrement des recettes, la capacité à prévoir les engagements et les besoins de trésorerie, à fournir des informations fiables sur les fonds dont disposeront les unités budgétaires en vue de la réalisation des missions des services publics, la transparence des normes et audits internes.

Dans la gestion des recettes, de l'exécution budgétaire et des contrôles, des acquis ont été enregistrés. A cet effet, l'identifiant fiscal unique et le registre des contribuables sont bien conçus, les obligations des petites entreprises sont simplifiées et la segmentation des contribuables est adaptée à la structure de l'économie. Aussi, le contrôle fiscal couvre l'ensemble des impôts et les fiches d'informations détaillées sur les procédures de recouvrement et de recours par nature de recette sont élaborées et publiées sur le site web de la DGD. En outre un plan de trésorerie annuel de l'Etat (PATE) est élaboré chaque année, un comité chargé du suivi de l'exécution budgétaire existe. De même, les règles concurrentielles de passation des marchés sont respectées et les revues des marchés publics sont publiées. Par ailleurs, un réseau de structures de contrôle, de suivi-évaluation et de lutte contre la corruption, la fraude et le faux comprenant l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), l'Inspection Générale des Finances (IGF) et les Inspections Techniques des Services (ITS) des départements ministériels existe et des systèmes d'information, de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports qui facilitent la lutte contre le mauvais usage des deniers publics et l'exercice de l'obligation de rendre compte ont été instaurés.

Malgré ces acquis engrangés, des faiblesses existent toujours dans la prévisibilité et le contrôle de l'exécution budgétaire. En effet, les entités chargées de recouvrer les recettes n'appliquent pas toutes les démarches partiellement structurées et systématiques pour évaluer et hiérarchiser les risques de conformité réglementaire, le fichier des contribuables n'est pas exhaustif et son intégrité n'est pas assurée. La gestion des risques opérationnels et institutionnels demeure empirique et la composition exacte du stock des restes à recouvrer n'est pas connue. Aussi, le risque de déperdition et surtout les fausses déclarations des marchandises sont élevés. Par ailleurs, la base de données des marchés publics n'est pas exhaustive, le recours à la procédure simplifiée de déblocage de fonds est abusif et la fonction audit interne n'est pas exercée de façon satisfaisante.

Le besoin de ressources conduit généralement à la mise en place de processus destinés à identifier les contribuables et les transactions qui présentent le plus fort potentiel. Une bonne gestion des risques contribue à minimiser les fraudes fiscales, les irrégularités dans la gestion des recettes et de l'exécution des dépenses. Ainsi, les principales réformes à mettre en œuvre afin de consolider les acquis et de corriger les insuffisances sont entre autres :

- 1) **Géolocaliser les marchandises en transit.** Cela permettra de limiter les déperditions de marchandise en transit à travers un suivi satellitaire, d'assurer le recouvrement optimal des recettes et surtout de lutter contre la fraude douanière. Elle entre également dans le cadre de la modernisation du système douanier du Burkina Faso. Elle consiste à poser une balise sur les chargements en transit. Cette balise émet un signal qui permet de suivre le déplacement et de situer sur la destination du chargement sur le territoire national à partir du centre de contrôle de la DGD.
- 2) **Interconnecter les systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux des pays voisins.** Elle a pour objectif principal d'assurer la transmission automatique des informations relatives aux marchandises dans les bureaux de destination. Elle permet d'assurer également la fluidité du transit et la lutte contre la fraude.
- 3) **Mettre en œuvre les télé procédures pour les déclarations et les paiements des droits, taxes et impôts en ligne.** Cela consiste pour le contribuable à déclarer et à s'acquitter de ses droits, taxes et impôts par la voie électronique. L'objectif est d'assurer la fluidité et les économies de temps au niveau des services de caisse, de maîtriser la liquidité, de sécuriser les recettes et de lutter contre les détournements de fonds. Par ailleurs cette réforme permet la délivrance des actes en ligne tels que les attestations de
- 4) **Améliorer la gestion des RAR.** L'objectif visé est la maîtrise du niveau des RAR à travers l'opérationnalisation du réseau comptable de la DGI, la saisie automatique de toutes les émissions dans le SINTAX, d'assurer l'apurement des RAR en mettant en place un pôle de recouvrement forcé.
- 5) **Mettre en place le cadastre fiscal.** Cela permettra de contribuer à l'amélioration du rendement des impôts et taxes assis sur le foncier bâti et non bâti, de l'impôt assis sur le patrimoine immobilier des entreprises, des particuliers et à l'amélioration de la gestion foncière au Burkina Faso.

6) **Rationaliser les incitations fiscales.** L'objectif visé est la rationalisation des dépenses fiscales à travers notamment la réforme des critères d'octroi des avantages fiscaux, la systématisation de l'intervention du Parlement dans l'octroi des avantages fiscaux et la mise en place d'une entité spécifique de contrôle des structures bénéficiaires d'exonérations (DGI, DGD).

7) **Renforcer les capacités de l'administration fiscale en fiscalité internationale.** L'objectif poursuivi est le renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de respect des normes de fiscalité internationale notamment dans les domaines des échanges de renseignements, de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et de lutte contre les prix de transfert.

8) **Dématérialiser les procédures de gestion des marchés publics et de délégation des services publics.** Cela consiste au développement d'une plateforme Web capable de gérer toute la chaîne du processus de gestion des marchés publics et des délégations de services publics. Elle permettra de constituer une base de données électronique exhaustive et fiable sur les marchés publics.

9) **Mettre en œuvre le Compte unique du trésor.** L'objectif visé est le respect du principe de l'unité de caisse. Elle consiste à recenser les comptes bancaires de toutes les institutions publiques, à concevoir et opérationnaliser un applicatif de gestion des disponibilités. Elle permettra de consolider en temps réel les soldes des comptes bancaires des institutions publiques et d'améliorer la gestion de la trésorerie de l'Etat. Elle passera par la connexion du Trésor Public au Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) et au Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR –UEMOA). Ces deux plateformes sont des supports techniques pour une meilleure opérationnalisation du CUT.

10) **Appliquer la comptabilité en droits constatés.** Cette mesure vise à enregistrer les opérations de dépenses au moment de la liquidation et celles des recettes au moment des déclarations ou des versements spontanés. Elle permet de retracer dans les comptes publics l'ensemble des obligations, des droits de l'Etat en vue d'une description fidèle et sincère du patrimoine de l'Etat et de son évolution.

11) **Suivre les arriérés de dépense.** Il s'agira de déterminer le stock des dépenses liquidées impayées de plus de 90 jours, sa composition, son ancienneté et de produire périodiquement des rapports de suivi. Elle permettra de disposer de données sur l'évolution du stock des arriérés de dépenses de façon périodique.

12) **Améliorer le contrôle de la paie.** Cette mesure vise la gestion des dossiers, des états de paie et du changement du personnel dans l'Etat et les EPE. Il se fera à l'aide des tableaux prévisionnels des effectifs et des emplois (TPEE) et d'un logiciel de gestion du personnel et des états de paie de l'Etat et des EPE.

13) **Améliorer le rapport sur la situation d'exécution des PPM.** Cela vise la prise en compte des méthodes de passation des marchés suivant le nombre, la valeur et le taux. Elle permet d'avoir la part de la valeur totale des marchés attribués avec ou sans mise en concurrence.

14) **Améliorer l'accès du public aux informations sur la passation des marchés publics.** Cela consiste à rendre disponible les avis généraux de passation (les opportunités de soumissions) dans la revue de marchés publics, sur les sites web de la DG-CMEF et de l'UEMOA au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Elle permet également de publier les bulletins sur les statistiques annuelles de passations des marchés publics sur les sites web du MINEFID et de la DG-CMEF.

15) **Réaliser une étude sur les plans d'engagement.** L'objectif est de donner des orientations sur l'approche de cet outil sur la programmation de la dépense publique. Elle permettra de mettre en place un dispositif de plan d'engagement qui vise à améliorer et d'arrimer la programmation et

16) **Relire le cadre juridique sur le déblocage des fonds.** Cette mesure permettra de corriger les dispositions antérieures sur les déblocages de fonds afin d'éviter le recours abusif à la procédure simplifiée.

17) **Réformer les corps de contrôle de l'ordre administratif.** Cette mesure vise à mettre en place un nouveau système de contrôle public à travers l'opérationnalisation de l'audit interne dans les départements ministériels et le remplacement de l'inspection/vérification par l'audit sous ses diverses formes conformément aux standards internationaux.

Pilier 6 : Comptabilité et établissement des rapports

Ce pilier porte sur la comptabilisation des opérations budgétaires et à la production de rapports d'exécution budgétaire fiables soumis à l'audit externe dans les délais. Il a pour objectif de veiller à ce que des registres précis et fiables soient conservés et que des informations soient produites et diffusées aux moments appropriés pour répondre aux besoins en matière de prise de décision, de gestion et de rapports y relatifs. Il couvre les aspects relatifs à l'intégrité des données financières, à la production de rapports budgétaires en cours d'exercice et à la reddition des comptes.

Le diagnostic du système de gestion des finances publiques a révélé aussi bien des acquis que des insuffisances dans ce domaine.

Au titre des acquis, il ressort l'amélioration de l'intégrité des données à travers la production des états de rapprochement bancaire pour tous les comptes bancaires actifs de l'administration centrale au moins une fois par mois, l'impact positif de l'apurement des comptes d'attente sur le volume des CIP, l'apurement de tous les comptes d'avances dans les délais prévus et une piste d'audit relatifs à l'accès au circuit et aux modifications des opérations. Ces acquis concernent aussi **la production des rapports budgétaires à travers la** couverture et la classification des données permettant d'effectuer des comparaisons directes avec le budget initial pour les principales lignes administratives, la production des rapports infra-annuels et annuel d'exécution budgétaire, la soumission des rapports financiers (Compte Général de l'Administration Financière (CGAF), projet de loi de règlement..) à l'audit externe et l'adoption de normes comptables conformes aux directives de l'UEMOA.

Les insuffisances relevées concernent l'importance et la non régularisation des comptes d'attentes dans les délais, l'inexistence d'une structure spécifiquement chargée de la qualité comptable, l'insuffisance de la portée et de la comparabilité des rapports budgétaires, l'importance et la faible régularisation des déblocages de fonds, la non prise en compte du volet paiement dans le rapport d'exécution budgétaire, la non transmission des comptes de gestion dans les délais, la non exhaustivité des états financiers, la non soumission de certains états et rapports financiers à l'audit externe dans les délais et les écarts entre les normes nationales et internationales.

Dans le but d'améliorer les performances dans ce domaine dans les années à venir, les réformes seront axées sur les aspects relatifs à l'intégrité des données financières, au contenu des rapports trimestriels d'exécution budgétaire, à l'élargissement du champ du TOFE et à la reddition des comptes. En vue d'atteindre ses objectifs, les mesures suivantes sont programmées :

- 1) **Améliorer l'intégrité des données financières.** Elle consiste à la production et à la transmission dans les délais des états de rapprochement des comptes bancaires, l'apurement des comptes d'imputation provisoire, le renforcement du contrôle interne des structures comptables et la création et le fonctionnement d'une cellule chargée de la qualité de la comptabilité.
- 2) **Améliorer les rapports trimestriels d'exécution budgétaire.** Cette mesure porte sur l'amélioration du contenu des rapports d'exécution budgétaire de façon générale et spécifiquement sur l'intégration de l'étape paiement et d'autres aspects qualitatifs liés notamment à la régularisation des débloques.
- 3) **Elargir le champ du TOFE.** La mise en œuvre de la directive TOFE UEMOA de 2009 et la migration des statistiques de finances publiques (SFP) aux normes du Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP 2014). Elle consiste en la production du TOF Collectivités Territoriales, TOF Etablissements Publics de l'Etat, TOF des Organismes de prévoyance Sociale et du TOF Consolidé.
- 4) **Améliorer la reddition des comptes.** La reddition des comptes est un critère essentiel de bonne gouvernance. Son amélioration dans le cadre de la gestion des finances publiques s'articulera autour de la production des documents financiers annuels et annexes dans les délais (CGAF, projet de loi de règlement) conformément aux textes en vigueur, de la production et la transmission des comptes de gestion des comptables principaux de l'Etat à la Cour des comptes dans les délais, de la production dans les délais des balances mensuelles et de l'adoption et l'application des normes comptables en conformité avec les normes internationales.

Pilier 7 : Supervision et Audit externes

La supervision et l'audit externes sont exercés par la Cour des comptes et l'Assemblée nationale.

Ce pilier a pour objectif d'assurer la surveillance indépendante des finances publiques et la mise en place d'un dispositif de suivi externe de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'organe d'audit externe. L'efficacité de cette surveillance exercée par la Cour des comptes et l'interpellation permanente de l'exécutif par le parlement obligent le Gouvernement à rendre compte de l'exécution des lois de finances. Ce pilier se rapporte :

- aux audits externes visant à assurer la fiabilité de l'information dans les rapports financiers;
- à l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif en mettant l'accent sur les rapports d'exécution des lois de finances. L'Assemblée nationale doit jouer un rôle essentiel en supervisant l'exécution des budgets qu'il a approuvé.

Les principaux acquis concernent l'existence et le fonctionnement de la Cour des comptes et de l'Assemblée nationale, le recrutement du Premier Président de la Cour des comptes par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) en lieu et place de la cooptation par l'exécutif, la formulation systématique de recommandations à l'issue des contrôles de la Cour, la réception par la Cour des comptes des réponses écrites des entités qu'elle a auditées, la production des rapports sur l'exécution des lois de finances par la Cour et leur transmission à l'Assemblée nationale, le suivi par la Cour des recommandations qu'elle a formulé dans le cadre du contrôle de l'exécution des lois de finances, les auditions de la Cour des comptes et du Ministère en charge des finances par l'Assemblée nationale sur les principales conclusions des rapports sur l'exécution des lois de finances et le vote par l'Assemblée nationale des lois de règlement.

En dépit de ces acquis, la surveillance et l'audit externes exercés par la Cour des comptes et l'Assemblée nationale rencontrent des difficultés liées entre autres à la faiblesse de l'indépendance financière et managériale de la Cour des comptes, à la faiblesse de la couverture des audits des dépenses et des recettes de l'administration, à l'émission tardive des rapports sur l'exécution des lois de finances par la Cour des comptes, à l'absence au sein de la Cour et de l'Assemblée nationale de dispositifs de suivi de leurs recommandations.

Les difficultés nécessitent un certain nombre de réformes qui, mises en œuvre, permettront d'améliorer la supervision et l'audit externes des finances publiques. Il s'agira (i) d'améliorer l'indépendance de la Cour notamment son autonomie financière et managériale, (ii) de normaliser les pratiques d'audit conformément à celles des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Audit de performance), (iii) de mettre en place des dispositifs de suivi des recommandations faites par la Cour et par l'Assemblée nationale et (iv) de rédiger un guide d'élaboration des rapports sur l'exécution des lois de finances selon l'approche budget programme.

1) Améliorer l'Indépendance de la Cour des comptes

Cette réforme passe par une relecture des textes législatifs et réglementaires régissant le fonctionnement de la Cour pour lui consacrer une autonomie financière et managériale. Ainsi, elle plaidera son budget directement auprès de l'Assemblée nationale pour disposer des ressources humaines, financières et matérielles pour son fonctionnement optimal.

In fine, la Cour pourra renforcer ses effectifs et accroître le taux de couverture de ses audits des dépenses et des recettes de l'administration centrale.

2) Normaliser les pratiques d'audit conformément à celles des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Cette réforme permettra à la Cour de se conformer aux types et aux normes internationales d'audit pratiqués dans les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Ainsi, elle mènera l'ensemble des types d'audit notamment l'audit financier et l'audit de performance jusque-là peu ou pas exécutés.

3) Mettre en place des dispositifs de suivi des recommandations faites par la Cour des Comptes et l'Assemblée nationale. Au niveau de la Cour des comptes, il sera procédé au recensement des recommandations qu'elle a formulées dans le cadre de ses contrôles et un dispositif sera mis en place pour son suivi. Le Procureur Général pourra ainsi produire à l'attention du Chef de l'Etat, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations.

Pour ce qui est de l'Assemblée nationale, la mise en place de son dispositif de suivi des recommandations lui permettra d'interpeller l'exécutif sur les mesures qui devront être mises en œuvre en relation avec lesdites recommandations.

4) **Rédiger un guide d'élaboration des rapports sur l'exécution des lois de finances selon l'approche budget programme.** Il est nécessaire pour la Cour des comptes d'adopter un guide d'élaboration des rapports sur l'exécution des lois de finances adapté au budget programme. Il permettra d'harmoniser la démarche d'élaboration des rapports sur l'exécution des lois de finances et de réduire les délais d'élaboration. A terme, le guide permettra à la Cour de respecter les délais prescrits par la LOLF pour la production des rapports et leur transmission à l'Assemblée nationale.

CHAPITRE III :

DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

ET DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE REFORMES

III-1 Dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'actions intégré est assurée par les structures concernées du MINEFID et des autres ministères (ministères chargés de la santé, du commerce, de l'éducation) ainsi que des organes de contrôle (Cour des Comptes et l'ASCE-LC) et l'Assemblée Nationale. Ces acteurs seront accompagnés par les partenaires techniques et financiers ainsi que tout autre appui.

Chaque structure développera les outils appropriés pour une mise en œuvre des réformes conformément aux normes nationales, communautaires et internationales.

III-2 Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi évaluation comporte un organe de pilotage, un organe intermédiaire de coordination et un comité technique.

Le pilotage du Plan d'actions intégré des réformes des finances publiques (PAIRFP) est assuré par le cadre sectoriel de dialogue (CSD) gouvernance économique. En plus des ministères et institutions membres du CSD, les ministères impliqués dans la mise en œuvre du PAIRFP (ministères chargés de la santé, du commerce et de l'éducation), participeront au pilotage du PAIRFP.

La coordination technique de la mise en œuvre des réformes est assurée par un groupe technique dénommé « commission spécialisée réforme des finances publiques (CS/RFP) » créée au sein du CSD. Ladite commission est placée sous la présidence du Secrétaire Général du ministère en charge des finances.

La CS/RFP valide les plans de travail et rapport bilan de la mise en œuvre du PAIRFP et tout autre documents à soumettre au CSD/GE pour adoption. Elle est assistée par un comité technique placé sous la présidence du Directeur Général des études et des statistiques sectorielles du ministère en charge des finances.

Le comité technique assure le suivi de la mise en œuvre du plan. Il élabore les plans de travail annuels, les rapports périodiques et les rapports d'auto évaluation ainsi que tout autre document technique à soumettre au CSD/GE.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la CS/RFP et du CT/RFP sont précisées par arrêté.

III-3 Les mécanismes du suivi-évaluation

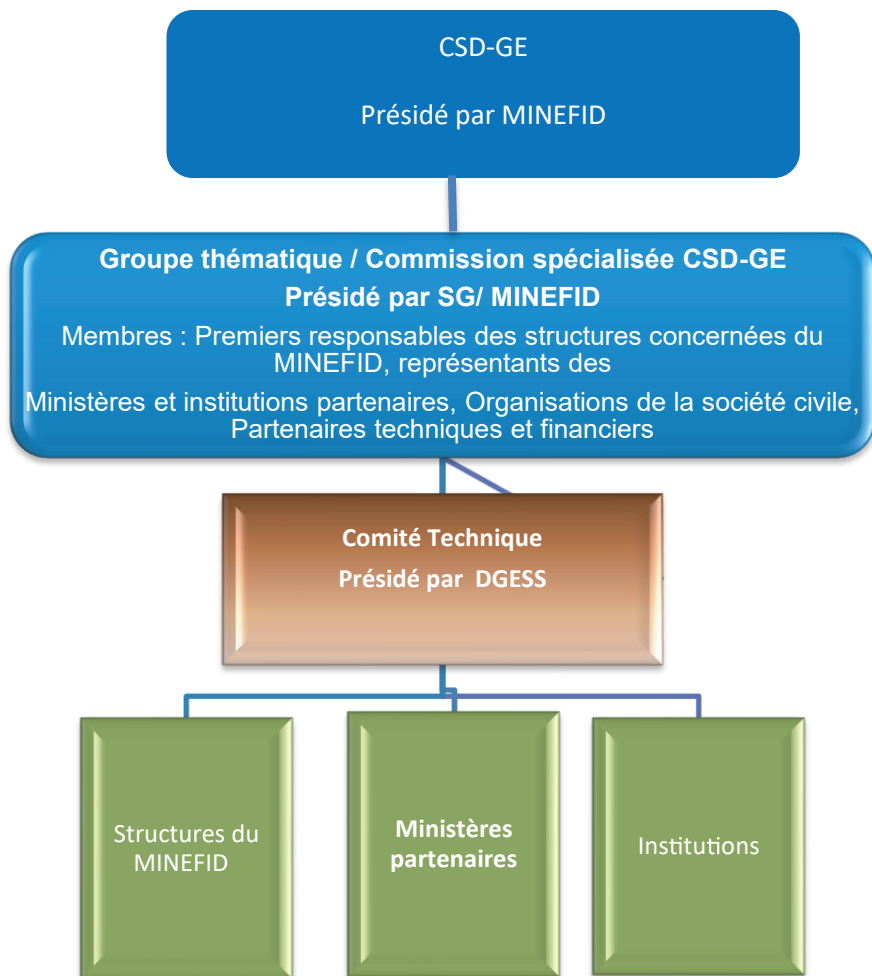
A la base, les structures chargées de la mise en œuvre des réformes assurent le contrôle et la supervision des activités. Elles élaborent et transmettent au comité technique les rapports périodiques d'exécution des activités du plan conformément à un canevas mis à leur disposition par ce dernier.

Le comité technique centralise à la fin de chaque trimestre, les rapports d'exécution auprès des structures de mise en œuvre et toutes autres informations nécessaires à l'élaboration du rapport consolidé de mise en œuvre du plan d'actions intégré y compris l'identification et l'analyse des difficultés rencontrées ainsi que la formulation des recommandations. Il organise les concertations techniques nécessaires entre les structures.

La CS/RFP examine et valide les documents produits par le comité technique, donne des orientations stratégiques dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du plan d'actions des réformes et coordonne toutes les réformes de la gestion des finances publiques.

Les plans de travail et rapports bilan de mise en œuvre du PAIRFP sont reversés au secrétariat du CSD-GE pour prise en compte dans les dossiers à soumettre au CSD.

Organigramme du dispositif



III-4 Plan opérationnel de communication sur les réformes

Un plan opérationnel de communication sera élaboré pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions. Les actions de ce plan permettront de sensibiliser et de mobiliser les acteurs des finances publiques autour du plan d'actions intégré des réformes. Le plan opérationnel de communication accompagne la mise en œuvre du plan à travers des actions de communication et de plaidoyer à l'endroit des partenaires pour les inciter à soutenir ledit plan. Des actions de communication médias et hors-médias seront menées (plaquettes, annonces presse, un séminaire gouvernemental avec les membres du gouvernement ou spécifiquement avec les sectoriels concernés par le PAI, l'élaboration de brochures sur la mise en œuvre du PAI, la réalisation de films documentaire de capitalisation des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions intégré des réformes, etc.) pour assurer la visibilité des actions du PAI.

Par ailleurs, des actions de formations seront menées pour une meilleure appropriation du plan par les parties prenantes.

III-5 Facteurs de succès et risques

Le succès dans la mise en œuvre du PAI des réformes des finances publiques dépend des conditions suivantes :

- un soutien politique fort et ferme aux réformes à travers un rapport spécifique en Conseil des Ministres. Toutefois l'adoption du plan se fera par arrêté du ministre en charge des finances ;
- la réorganisation du Ministère de l'économie, des Finances et du Développement pour tenir compte des nouveaux défis, des enjeux et des réformes à mettre en œuvre ;
- l'établissement d'un cadre de financement commun du plan d'actions par les partenaires techniques, aboutissant à la mise en place d'une plateforme de financement du plan d'actions des réformes des finances publiques et à une bonne coordination de leurs appuis dans le secteur des finances publiques ;
- le renforcement des capacités et des compétences du comité technique pour un meilleur suivi-évaluation du plan d'actions intégré ;
- l'adhésion et l'engagement des structures chargées de la mise en œuvre du plan d'actions intégré.

Les risques qui pourraient entraver les résultats attendus de la mise en œuvre du PAI sont entre autres la faible mobilisation des ressources financières, le manque de synergie entre les différents ministères et institutions, l'effritement de la cohésion sociale au sein des ministères et institutions et l'insécurité au plan national.

- une faible mobilisation des ressources pour le financement des réformes est susceptible de compromettre leur mise en œuvre ;
- **le manque de synergie entre les différents ministères et institutions** une faible collaboration des acteurs des différents ministères et institutions impliqués dans la mise en œuvre du PAI pourrait compromettre l'atteinte des résultats ;
- **l'effritement de la cohésion sociale au sein des ministères et institutions** : la dégradation de la cohésion sociale pourrait compromettre la mise en œuvre effective des réformes;
- **l'insécurité au plan national** : l'insécurité grandissante liée aux attaques terroristes est susceptible de compromettre la mise en œuvre des réformes;

Le tableau suivant analyse le niveau de criticité des risques.

Tableau 1 : Analyse des risques

N°	Énoncé de risque	Occurrence (probabilité de survenance) 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Incidence 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevé	Criticité = occurrence X Incidence 1 - 2 : faible 3 - 4 : moyenne 6 - 9 : élevé
1	faible mobilisation des ressources financières	1	3	3
2	manque de synergie entre les différents ministères et institutions	1	1	1
3	effritement de la cohésion sociale au sein des ministères et institutions	2	3	6
4	insécurité au plan national	3	3	9

Tableau 2 : Mesures d'atténuation des risques

N°	Énoncé de risque	Atténuation	
		Stratégie	Activités
1	Faible mobilisation des ressources	Atténuer le risque	Mobiliser des ressources budgétaires conséquentes pour le financement des réformes Mener une large campagne de communication et de plaidoyer pour le financement des actions du PAI auprès des PTF
2	Manque de synergie entre les différents ministères et institutions	Négliger	
3	Effritement de la cohésion sociale au sein des ministères et institutions	Réduire le risque	-Renforcer la communication avec les partenaires sociaux par l'instauration et l'animation régulière de cadre de concertation périodiques ; -Renforcer les capacités (compétences et matériels) des acteurs ; -Assurer une meilleure motivation des acteurs.
4	Insécurité au plan national	Réduire le risque	-Doter les FDS en moyens matériels et logistiques adéquats ; -Intensifier la lutte contre l'insécurité ; -Mener des actions de sensibilisation pour développer l'esprit de collaboration des populations avec les autorités ; -Renforcer le dialogue inter religieux et ethnique.

CHAPITRE IV :
FINANCEMENT DU PLAN D’ACTION INTEGRE
DES REFORMES

Le coût global de la mise en œuvre du plan d'actions intégré s'élève sur la période 2019-2021 à 21 172 045 000 de francs CFA. La ventilation du financement selon les différents piliers montre que le pilier 3 « Gestion des actifs et des passifs » et le pilier 5 « Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget » requièrent la plus grande part et représentent respectivement 47,59% et 45,95% de l'enveloppe globale.

Ces montants seront actualisés avec les programmations financières des mesures PIMA.

Le financement sera assuré par le budget de l'Etat et par les contributions des PTF.

N°	Piliers	Programmation financière (en milliers de FCFA)			Total	Part 2019 (en %)
		2 019	2 020	2 021		
1	Fiabilité du budget	3 000	3 000	3 000	9 000	0,04
2	Transparence des finances publiques	248 000	319 500	330 500	898 000	4,24
3	Gestion des actifs et des passifs	9 792 480	155 000	129 000	10 076 480	47,59
4	Stratégie budgétaire et établissement du budget fondé sur les politiques publiques	0	0	0	0	0,00
5	Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	2 756 765	3 751 800	3 219 000	9 727 565	45,95
6	Comptabilité et établissement de rapports	78 000	63 000	63 000	204 000	0,96
7	Supervision et audit externe	23 000	117 000	117 000	257 000	1,21
	Total	12 901 245	4 409 300	3 861 500	21 172 045	100,00

CONCLUSION

Le plan d'actions intégré des réformes de finances publiques est élaboré afin de disposer d'un document fédérateur de l'ensemble des réformes en matière de GFP. Il est élaboré en vue de faciliter le dialogue avec les acteurs du système de GFP, notamment le dialogue avec les partenaires techniques et financiers.

Le plan d'actions vise l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement du développement.

Les réformes inscrites dans le plan d'actions sont issues des insuffisances et recommandations des évaluations de la GFP réalisées au Burkina Faso entre 2007 et 2018 et celles qui ne sont pas directement liées à ces évaluations.

Pour une mise en œuvre réussie du plan d'actions, un soutien politique fort et ferme, une réorganisation du ministère, la mobilisation des ressources financières conséquentes, le renforcement des capacités et des compétences sont nécessaires. Les risques qui pourraient porter un coup à la mise en œuvre des réformes sont la faible mobilisation des ressources financières, le manque de synergie entre les acteurs, l'effritement de la cohésion sociale et l'insécurité au plan national.

Annexe 1 : Indicateurs de suivi du PAIRFP

Codes	Piliers/Indicateurs	Note obtenue En 2017	Cible en 2021
1	Pilier 1: Fiabilité du budget		
PI-1	Dépenses effectives totales	D	D
PI-2	Composition des dépenses effectives	D	D
PI-3	Recettes effectives	C	B
2	Pilier 2: Transparence des finances publiques		
PI-4	Classification du budget	A	A
PI-5	Documentation budgétaire	B	A
PI-6	Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	D+	C
PI-7	transferts aux administrations infranationales	B	A
PI-8	Utilisation des informations sur la performance pour assurer les prestations de service	D+	D+
PI-9	Accès du public aux informations budgétaires	D	B
3	Pilier 3: Gestion des actifs et des passifs		
PI-10	Etablissement de rapports sur les risques budgétaires	D+	C
PI-11	Gestion des investissements publics	D+	C
PI-12	Gestion des actifs publics	D	C
PI-13	Gestion de la dette	C+	B
4	Pilier 4: Stratégie budgétaire et établissement du budget fondé sur les politiques publiques		
PI-14	Prévisions macroéconomiques et budgétaires	B	A
PI-15	Stratégie budgétaire	D	C
PI-16	Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	B	A
PI-17	Processus de préparation du budget	B+	A

Codes	Piliers/Indicateurs	Note obtenue En 2017	Cible en 2021
PI-18	Examen des budgets par le pouvoir législatif	C+	B
5	Pilier 5: Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget		
PI-19	Gestion des recettes	C	B
PI-20	Comptabilisation des recettes	D+	B+
PI-21	Prévisibilité de l'affectation des ressources en cours d'exercice	C+	B
PI-22	Arriérés de dépenses	D	C
PI-23	Contrôle des états de paie	D+	C
PI-24	Gestion de la passation des marchés	D+	C
PI-25	Contrôle interne des dépenses non salariales	B	B+
PI-26	Audit interne	C+	C+
6	Pilier 6: Comptabilité et établissement de rapports		
PI-27	Intégrité des données financières	B	B+
PI-28	Rapports budgétaires en cours d'exercice	D+	C+
PI-29	Rapports financiers annuels	C	B+
7	Pilier 7: Supervision et audit externe		
PI-30	Audit externe	D+	C+
PI-31	Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	D	C

Annexe 2 : Matrice de programmation des actions du plan d'action

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
1	Fiabilité du budget								3 000	3 000	3 000		
PI-1	Dépenses effectives totales	D											
1.1.	Dépenses effectives totales	D											
1.1.1	Réduire l'écart entre les prévisions budgétaires et l'exécution		Le principe de la sincérité budgétaire est appliqué		DGB	X	X	X					
PI-2	Composition des dépenses effectives	D		D									
2.1	Composition des dépenses effectives par fonction (ou selon la classification administrative)	D		B									
2.1.1	Veiller à l'application des textes en matière de réaménagement budgétaire conformément au "guide de réaménagement des crédits budgétaires adapté à l'approche budget programme"		Les réaménagements budgétaires sont opérés conformément au "guide de réaménagement des crédits budgétaires adapté à l'approche budget programme"		DGB	x			PM				Les réaménagements des crédits budgétaires par programme s'opèrent conformément au guide de réaménagement dans la limite de 10%. Cependant, l'effet de la LFR, régulation et des ajustements à la clôture budgétaire dégrade le seuil

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
2.2	Composition des dépenses effectives par catégorie économique	D		B									mesure idem que le 2.1.1
2.3	Dépenses financées sur les réserves pour imprévus	D		D									
2.3.1	Poursuivre le déclassement des DCIM au profit des structures bénéficiaires lors du cadrage budgétaire		Les dépenses affectées à des structures sont déclassées des DCIM lors du cadrage budgétaire		DGB	x			PM				
PI-3	Recettes effectives	C											
3.1	Recettes effectives totales	B		A									
3.1.1	Budgétiser les dons sur la base des conventions signées		Les dons sont budgétisés sur la base des conventions signées		DGCOOP* DGB	x			PM				
3.1.2	Suivre la mise en œuvre des conditionalités dans le cadre des décaissements des dons		Les tableaux de suivi mensuels des engagements financiers sont disponibles		DGCOOP* / ministères sectoriels	x			3 000	3 000	3 000	Budget Etat	la cible de 2019 est de 80%
3.2	Composition des recettes effectives	D											
3.2.1	Améliorer la ventilation des prévisions de recettes intérieures par type d'impôt		La ventilation des prévisions est faite suivant une méthodologie adaptée		DGI, DGD, DGTCP	x	x	x	PM	PM	PM		
2	Transparence des finances publiques								248 000	319 500	330 500		
PI-4	Classification du budget	A		A									

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
4.1.	Classification du budget	A		A									
PI-5	Documentation budgétaire	B		A									
5.1.	Documents du budget	B		A									
5.1.1	Produire les documents de budget à soumettre au pouvoir législatif selon le cadre PEFA		- Le DPBEP; ¹ - Projet de loi de finances; ¹ - Les données résumées sur le budget ¹ . Quantification des dépenses fiscales (Exposé des motifs) ; ¹ - Données récapitulatives sur les risques budgétaires (y compris les engagements conditionnels tels que les garanties et les obligations intégrées dans les contrats PPP); ¹ - Estimation de l'impact budgétaire sur trois ans de toutes les modifications importantes apportées aux mesures concernant les programmes de dépenses.		DGB	x	x	x					
			- Stratégie d'endettement à		DGTCF	x	x	x	30 000	30 000	30 000	Budget Etat	10 millions à rechercher/ stratégie d'endettement publicatio difficile

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			Moyen Terme (SDMT); 1- Actifs financiers.										actuellement sensibilité
			- Explication des répercussions budgétaires des nouvelles initiatives et d'importants nouveaux investissements publics.		DGEP	x	x	x	6 000	6 000	6 000	A rechercher	
			Rapport présentant l'impact budgétaire en recettes sur trois ans des nouvelles mesures fiscales contenues dans la loi de finances		DGI / DGD	x	x	x	20 000	21 500	22 500	Budget Etat/ A rechercher	
5.1.2	Produire et annexer au projet de loi de finances une note présentant les analyses de risques et des coûts-avantages des plus grands projets d'investissement y compris les projets PPP		Un rapport présentant les analyses de risques et des coûts-avantages des plus grands projets d'investissement y compris les projets PPP est produit et annexé au projet de loi de finances		DGCOOP* DGEP DGB		X						
			Le montant cumulatif des AE des budgets antérieurs consommés est		DGB (PIMA)		X	X					

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			présenté dans la loi de finances et dans les rapports d'exécution du budget.										
5-1-3	Améliorer la présentation du budget sur les dépenses d'investissement		une situation sur les dépenses d'investissement des Etablissements Publics (EP) par source de financement (subvention de l'État, ressources propres et emprunts) est produite et annexée à la loi de finances.		DGB*/DGTCP (PIMA)		X	X					
	Renforcer l'accessibilité de l'information sur le coût total des projets d'investissement dans la comptabilité des engagements et la documentation budgétaire soumise à l'approbation du Parlement.		Une annexe récapitulative sur le coût total des projets d'investissements, les montants déjà consommés en AE et en CP ainsi que, par différence, les montants restant à consommer sur les exercices à venir est jointe à la documentation budgétaire soumise à l'approbation du Parlement.		DGB (PIMA)		X	X					

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
PI-6	Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	D+		C									
	Elargir le champ des états financiers de l'Etat aux Etablissements Publics de l'Etat (EPE), Fonds Nationaux (FN) et Etablissements publics de prevoyance sociale (EPPS)		-un canevas de présentation de la situation synthétique est élaboré et adopté '-une situation synthétique de l'exécution des budgets des EPE, FN, EPPS pour le budget N-1 est élaborée et transmise à la DGB pour être annexée au projet de loi de règlement à soumettre à l'Assemblée Nationale.		DGTC		x	x	10 000	10 000	10 000	A rechercher	
6.1.	Dépenses non comptabilisées dans les états financiers	D											
6.2.	Recettes non comptabilisées dans les états financiers	D											
6.3.	États financiers des unités extrabudgétaires	B											
PI-7	transferts aux administrations infranationales	B		A									
7.1.	Système d'affectation des transferts	A		A									

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
7.2.	Communication en temps voulu d'informations sur les transferts	C		A									
7.2.1	Améliorer le dispositif de transfert aux collectivités territoriales (CT)		La date de notification (15 septembre) des montants à transférer aux collectivités territoriales est inscrite dans la circulaire budgétaire (CB) de l'Etat.		DGB*/DGGDT	x			PM				La DGB devra notifier à la DGGDT les montants à transférer aux CT au plus tard le 1er septembre
7.2.3			Les projets d'arrêtés de répartition provisoire sont transmis aux collectivités au plus tard le 10 septembre de l'année N		DGGDT	x			PM				
PI-8	Utilisation des informations sur la performance pour assurer les prestations de service	D+		D+									
8.1.	Plans de performance pour assurer la prestation des services	C		C									
8.1.1	Etendre l'approche programme aux EPE		- Un guide d'élaboration du budget programme des EPE est disponible - Cinq (05) EPE pilotes ont bénéficiés de		DGTCP* DGB	x	x	x	45 000	PM	PM	PAGPS	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			formations et d'un appui technique pour l'élaboration de leur budget programme										
8.1.2	Paramétrer le CID pour faire apparaître les indicateurs de produits dans les projets annuels de performance du budget programme.		Le paramétrage du projet annuel de performance du budget programme est révisé dans le CID pour faire apparaître les indicateurs de produits		DGSI*/DGB		x						Nécessité d'une concertation des deux structures/ déjà fait reste la validation
8.2.	Performance des fonctions de prestation de services	D		D									
8.3.	Ressources reçues par les unités de prestation de services	C		C									
8.3.1	Mettre en place un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des informations relatives aux ressources mises à la disposition des unités de prestation de service de base.		Les rapports de suivi semestriels des ressources reçues par les unités de prestation de service de base sont disponibles		Ministères de la santé et de l'éducation	x	x	x	40 000	40 000	40 000	A rechercher	
8.4.	Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services	D		C									
8.4.1	Réaliser des audits de performance des services fournis par les ministères et institutions		Les rapports des audits de performance des services fournis par les ministères et		Corps de contrôle internes et externes	x	x	x	97 000	212 000	222 000	PGEPC, PAGPS, Budget Etat	les montants 2020 et 2021 sont à rechercher

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			institutions sont disponibles										
PI-9	Accès du public aux informations budgétaires	D		B									
9.1.	Accès du public aux informations budgétaires	D		B									
	Améliorer l'accès du public aux informations budgétaires		Six (6) documents d'informations budgétaires dont 4 de base sont Publiés sur les sites web (DGB, MINEFID, ...).		DGB* / DCPM	x	x	x	PM				
3	Gestion des actifs et des passifs								9 792 480	155 000	129 000		
PI-10	Etablissement de rapports sur les risques budgétaires	D+											
10.1.	Suivi des entreprises publiques	C											
10.1.1	Renforcer le suivi des entreprises publiques		Le rapport de performance des sociétés d'Etat à l'AGSE est publié sur le site web du MINEFID et du MCIA.		Ministère du commerce (DGPE)* et MINEFID (DGTCP)	x	x	x	PM	PM	PM		
10.1.2			Une réflexion pour assurer un meilleur suivi des sociétés à capitaux publics majoritaires (SOFITEX, BAGREPOLE...) est menée et les recommandations sont mises en œuvre.		Ministère du commerce (DGPE)		x	x		PM	PM		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
10.2.	<i>Suivi des administrations infranationales</i>	D		C									
10.2.1	Renforcer le suivi des collectivités territoriales		les comptes de gestion des comptables publics des CT sont produits et transmis à la Cour des Comptes dans les délais		DGTC	x	x	x	10 000	10 000	10 000	A rechercher	
10.2.2			Le rapport global sur les finances locales est élaboré et publié au plus tard 9 mois après la fin de l'exercice		DGDT*/DGTC	x	x	x	30 000	30 000	30 000	Budget Etat	
10.2.3	Améliorer l'informatisation de la gestion financière et comptable des CT		Le Circuit informatisé des collectivités territoriales (CICT) est déployé dans toutes les Trésoreries Régionales.		DGTC	X	X	X	31 000	31 000	31 000	Banque Mondiale Budget Etat (Une ligne budgétaire existe dans ce sens)	L'objectif de la DGTC est d'étendre l'exploitation du logiciel dans toutes les collectivités où les conditions de connexion sont réunies
10.3.	<i>Passifs éventuels et autres risques budgétaires</i>	D		C									
	Améliorer le suivi des engagements conditionnels et autres risques budgétaires		un rapport agrégé périodique sur les engagements conditionnels, y compris les contrats PPP est produit		DGB	X	X	X				PAGPS	
			les garanties sont comptabilisées dans		DGTC		X	X	PM	PM	PM		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			les états financiers annuels de l'Etat										
PI-11	Gestion des investissements publics	D+											
11.1.	Analyse économique des projets d'investissement	C		B									
11.1.1	Restructurer le FONEPP pour améliorer sa performance		Une étude proposant les options de restructuration est réalisée et le rapport disponible. Les projets de textes de la réforme sont disponibles.		DGTC	x	x		4 500			A rechercher	
11.1.2	Operationaliser le Comité national de validation des études de faisabilité des projets et des documents de projets		Les études de faisabilité et les documents de projets sont validés et sont disponibles en ligne		DGEP	x	x	x	PM	PM	PM		
11.2.	Sélection des projets d'investissement	B		A									
	Effectuer une priorisation des projets du PNDES en tenant compte d'une contrainte financière		Le cadre macro-économique à MT est actualisé		DGEP (PIMA)								
			Une liste de projets hautement prioritaires est produite		DGEP (PIMA)								
11.3.	Calcul du coût des projets d'investissement	D		A									
11.4.	Suivi des projets d'investissement	D		B									

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
11.4.1	Renforcer le suivi des projets et programmes d'investissement		Les rapports de suivi des projets sont élaborés et publiés 45 jours après la fin de chaque semestre		DGEP	x	x	x	24 000	24 000	24 000	A rechercher	
11.4.2			- Les critères de sélection des grands projets d'investissement sont notifiés aux ministères sectoriels ¹. Une revue des grands projets d'investissement est tenue dans le cadre de concertation entre le Ministre (MINEFID) et les coordonnateurs		DGEP	x	x	x	5 000	5 000	5 000	A rechercher	
11.4.3	Développer dans le cadre des revues et des évaluations ex post des projets, l'appréciation des réalisations des projets d'investissement ainsi que leur impact sur les résultats du programme		L'accent est mis sur une appréciation simple des réalisations, des délais et des coûts des projets par rapport aux données initiales, et les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans la préparation des futurs projets.		DGEP/PIMA	x	x	x					

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
14.3.4	Renforcer le dispositif législatif, réglementaire et institutionnel lié aux PPP		La loi 020-13 et ses textes d'application sont réélus pour marquer, entre autres, la différence entre un PPP et un crédit fournisseur classique.		DGCOOP (PIMA)		X		9 607 500			Budget Etat	
			Une cellule spécialisée sur les évaluations financières des PPP disposant d'experts qualifiés est mise en place.		DGCOOP (PIMA)		X						la relecture du cadre juridique et institutionnel permettra la mise en place formelle d'une unité en charge des PPP qui prendra en compte cette fonction
			Une limite pour les engagements liés au PPP est définie.		DGCOOP (PIMA)	x							
PI-12	Gestion des actifs publics	D											
12.1	Suivi des actifs financiers	D		C									
12.1.1	Mettre en œuvre la stratégie de gestion des actifs financiers		- un registre d'inventaire exhaustif du portefeuille titre de l'Etat est disponible - un applicatif de gestion du portefeuille titre de l'Etat est élaboré - le rapport annuel sur les actifs financiers est produit		DGTCP	x	x	x	49 000	4 000	4 000	A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			le texte précisant les règles et les procédures de cession d'actifs et de prises de participation de l'Etat est actualisé		MCIA (DGPE)*, DGTCP, SP-Privatisation		x			6 000		A rechercher	Attente de documents de SP privatisation
12.2	Suivi des actifs non financiers	D											
12.2.1	Renforcer le suivi des actifs non financiers		Les inventaires et leur valorisation en vue du bilan d'ouverture sont réalisés		DGAIE (PIMA)	X	X						
			La documentation sur le suivi, la valorisation et l'amortissement des actifs non financiers sont améliorés		DGAIE*/DGTC P (PIMA)	X	X						
			L'articulation entre la comptabilité matières et la comptabilité générale de l'Etat et leur système d'information respectifs est renforcée		DGAIE*/DGTC P (PIMA)	X	X						
12.3-	Transparence de la cession d'actifs	D											
PI-13	Gestion de la dette	C+											
13.1.1	Renforcer la gestion de la dette		- Les données sur la dette sont exhaustives - les reconciliations sont effectuées		DGTCP	x	x	x	25 000	30 000	25 000	A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			trimestriellement '- la responsabilité du ministre en charge des finances en matière d'endettement public est affirmé dans les textes regissant l'endettement public '-un rapport annuel sur la mise en œuvre du SDMT est produit.										
			- le décret portant création et attributions du CNDP est rélu; '- le décret portant réglementation générale de l'endettement public est rélu; '- les bulletins statistiques trimestriels sont diffusés sur le site web de la DGTCP; '- les procédures de sauvegarde sont renforcées.		DGTCP (DEMPA)	x	x	x	6 480	PM	PM		
			Le rapport d'évaluation DEMPA est disponible		DGTCP		x			15 000		A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
13.1	Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties	C		B									
13.2	Approbation de la dette et des garanties	A		A									
13.3	Stratégie de gestion de la dette	D		D									
4	Stratégie budgétaire et établissement du budget fondé sur les politiques publiques								-	-	-		
PI-14	Prévisions macroéconomiques et budgétaires	B											
14.1.	Prévisions macroéconomiques	A		A									
14.2.	Prévisions budgétaires	B		A									
14.2.1	Etendre la budgétisation sensible au genre à l'ensemble des ministères et institutions		Dix-huit (18) ministères appliquent la budgétisation sensible au genre pour le budget 2020		DGB**	X	X	X	PM	PM	PM		
14.2.2	Rationaliser l'effectif des agents de la fonction publique		L'évolution de l'effectif des agents de la fonction publique est maîtrisée		Fonction publique**	X	X	X	PM	PM	PM		
14.2.3	Budgétiser la prime de motivation		la prime de motivation est inscrite dans le budget		DGB**	X	X	X	PM	PM	PM		
14.3.	Analyse de sensibilité macrobudgétaire	D											
PI-15	Stratégie budgétaire	D											
15.1.	Impact budgétaire des politiques proposées	D		D									
15.1.2	Veiller à l'évaluation de l'impact budgétaire des		L'impact budgétaire des politiques		DGB* / DGTCP			x			PM		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
	politiques proposées par les EPE, les FN et les EPPS dans l'exposé des motifs de la loi de finances		proposées par les EPE, les FN et les EPPS est dans l'exposé des motifs de la loi de finances										
15-2.	Adoption de la stratégie budgétaire	D		D									
	Elaborer un document de stratégie budgétaire (DPBEP) selon la norme PEFA		Le DPBEP est élaboré et prend en compte l'évolution du stock des actifs et des passifs financiers.		DGB		x	x		PM	PM		
15-3.	Présentation des résultats budgétaires	D		D									
15-3.1	Produire et transmettre à l'Assemblée Nationale un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et le publier sur les sites web du MINEFID et de la DGB		Un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie budgétaire est produit, transmis à l'Assemblée Nationale et publié sur les sites web du MINEFID et de la DGB		DGB			x			PM		
PI-16	Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	B											
16.1.	Prévisions de dépenses à moyen terme	A		A									
16.1.1	Produire une situation consolidée des programmes d'investissement des collectivités territoriales et la		une situation consolidée des programmes d'investissement des		DGB*/DGGDT (PIMA)			x					

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
	présenter de façon résumée dans le DPBEP		collectivités territoriales est produite et présentés de façon résumée dans le DPBEP										
16.1.2	Produire une situation consolidée des programmes d'investissement des entreprises publiques et la présenter de façon résumée dans le DPBEP		une situation consolidée des programmes d'investissement des entreprises publiques est produite et présentée de façon résumée dans le DPBEP		DGB*/DGTCP (PIMA)		x						
16.2.	<i>Plafonnement des dépenses à moyen terme</i>	A		A									
16.3.	<i>Alignement des plans stratégiques et des budgets à moyen terme</i>	C		B									
16.3.1	Aligner les plans d'actions des ministères et des prévisions budgétaires à moyen terme		-Tous les ministères disposent d'un plan d'actions chiffré		DGEP	x			PM				
			- la cohérence des prévisions budgétaires à moyen terme avec les plans d'actions ministériels est assurée.		DGB	x	x	x	PM	PM	PM		
16.4.	<i>Cohérence des budgets avec les estimations de l'exercice précédent</i>	D		A									

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
PI-17	Processus de préparation du budget	B+											
17.1.	Calendrier budgétaire	C		C									
17.1.1	Elaborer et faire signer la circulaire budgétaire dans le strict respect du calendrier budgétaire conformément aux dispositions de l'article 14 du décret 2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics		La circulaire budgétaire est signée dans les délais (plus tard 01 mai)		DGB	x	x	x	PM	PM	PM		
17.2.	Directives pour la préparation du budget	A		A									
17.3.	Présentation du budget au pouvoir législatif	A		A									
PI-18	Examen des budgets par le pouvoir législatif	C+											
18.1.	Portée de l'examen des budgets	A											
18.2.	Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif	B											
18.3.	Calendrier d'approbation des budgets	A											
18.4.	Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif	C											
5	Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget								3 183 765	4 831 800	3 019 000		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
PI-19	Gestion des recettes	C											
19.1.	Droits et obligations en matière de recouvrement des recettes	B		A									
19.1.1	Améliorer l'accès des contribuables aux informations sur les principaux droits et obligations en matière de recettes		Les fiches d'informations détaillées sur les procédures de recouvrement et de recours, par nature de recettes sont élaborées et diffusées sur les sites web des regies		DGI / DGD / DGTCP	x	x	x	15 000				programmation financière de la DGTCP
19.1.2			Les sites web sont mis à jour régulièrement avec des infos nouvelles		DGI / DGD / DGTCP	x	x	x	25 000				programmation financière de la DGTCP
19.1.3	Promouvoir le civisme fiscal		Les activités de la DGI, les réformes fiscales, les impôts et taxes aux citoyens sont connues		DGI (TADAT)	x	x	x	30 000	70 000			
			Le plan de communication de la DGI sur le civisme fiscal est exécuté		DGI (TADAT)	x	x	x	17 000	35 000	50 000		
			Un mécanisme d'échanges interactifs avec les usagers est mis en place		DGI (TADAT)		x	x	120 000	70 000			
			L'utilisation des supports de déclaration et de paiement est facilitée		DGI (TADAT)	x	x	x	50 000	50 000	50 000		
			Des campagnes de sensibilisation des		DGI (TADAT)	x	x	x	20 000	50 000	50 000		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			contribuables sur l'utilisation des téléprocédures sont organisées										
			Les procédures fiscales sont simplifiées		DGI (TADAT)	x	x	x	30 000				
19.1.4	Faciliter le paiement des impôts dans les délais		L'utilisation de l'e-paiement est généralisée		DGI (TADAT)				20 000	100 000	100 000	A rechercher	
			Les "dépôts non suivis de paiement" des contribuables sont suivis		DGI (TADAT)				PM	PM	PM	A rechercher	
			Le SINTAX est déployé dans tous les guichets de recette		DGI (TADAT)					100 000	100 000	A rechercher	
			Les RAR exclusivement sur SINTAX sont suivis		DGI (TADAT)				PM	PM	PM		
19.1.5	Régler efficacement les contentieux fiscaux		Le guide du contribuable est élaboré		DGI (TADAT)		X			PM			
			La communication lors des contrôles est renforcée		DGI (TADAT)	X	X	X	PM	PM	PM		
			Un référentiel de délai de traitement des contentieux est élaboré		DGI (TADAT)		X			5 000			
			Un dispositif de suivi des délais est mis en place		DGI (TADAT)	X	X	X	PM	5 000	PM		
19.1.6			Le processus d'immatriculation est révisé		DGI (TADAT)	X	X	X	50 000	250 000			

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
19.1.7	Assurer l'intégrité du fichier des contribuables		Les informations fournies en vue de l'immatriculation sont fiables		DGI (TADAT)	X	X	X	50 000	150 000			
			Le système d'immatriculation des contribuables est unifié		DGI (TADAT)		X	X	50 000	100 000			
			Le fichier des contribuables est actualisé		DGI (TADAT)	X	X	X	PM				
			Les recoupements d'informations sont automatisés		DGI (TADAT)	X	X	X		100 000		A rechercher	
			Les règles de la segmentation en vigueur sont appliquées		DGI (TADAT)	X	X	X		55 000			
19.1.8	Opérationnaliser le cadastre fiscal		50% du financement du projet est acquis		DGI (PS)	X	X						
			La base de données cadastrales est constituée		DGI (PS)	X	X						
19.1.9	Rationaliser les incitations fiscales		Les critères d'octroi des avantages fiscaux sont réformés		DGI(ANF)		X			20 000			
			L'intervention du Parlement dans l'octroi des avantages fiscaux est systématisée		DGI(ANF)		X			PM			
			Une entité spécifique de contrôle des structures bénéficiaires d'exonérations (DGI,		DGI(ANF)		X			50 000			

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			DGD) est mise en place										
19.1.10	Renforcer les capacités de l'administration fiscale en fiscalité internationale		Les capacités de l'administration fiscale en matière de BEPS sont renforcées		DGI(PTF)		X			50 000			
			Les capacités de l'administration fiscale en matière de prix de transfert sont renforcées		DGI(PTF)		X			50 000			
			Les capacités de l'administration fiscale en matière d'échanges de renseignements sont renforcées		DGI(PTF)		X			50 000			
			Le dispositif fiscal en matière de respect des normes de fiscalité internationale est évalué		DGI(PTF)		X			30 000			
			Le dispositif fiscal en matière de respect des normes de fiscalité internationale est renforcé		DGI(PTF)		X			10 000			
19.2.	Gestion des risques liés aux recettes	B											
19.2.1	Améliorer la gestion des risques liés aux recettes		Les rapports de cartographie des risques de DGD et DGTCF en matière de recouvrement des recettes sont disponibles		IGF	x			40 000			A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			Le suivi évaluation du plan de mitigation est assuré		DGI / DGD / DGTCP		x	x	PM				
			Le service d'audit et de maîtrise des risques sont dotés en moyens matériels et humains		DGI (TADAT)	x			10 000				
			Les capacités du personnel en matière de gestion du risque sont renforcées		DGI (TADAT)				2 000				
			Une cartographie de risque d'incivisme fiscal (risque opérationnel) est élaborée		DGI (TADAT)	x	x		5 000	5 000			
			Un plan de gestion du risque d'incivisme fiscal est élaboré		DGI (TADAT)				5 000	5 000			
			Un dispositif de suivi-évaluation des activités d'atténuations de risque d'incivisme fiscal est élaboré et mis en œuvre		DGI (TADAT)	x			2 000				
			Une cartographie de risque institutionnel est élaborée		DGI (TADAT)		x			20 000			
			Un plan de gestion du risque institutionnel est élaboré		DGI (TADAT)		x			5 000			
19.2.2	Simplifier les procédures d'accomplissement des		Des messages d'alerte et de rappel des obligations et des		DGI (TADAT)		x	x		50 000			

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
	opérations fiscales et douanières		droits sont systématisés										
			Des tableaux de bord des indicateurs de performance sur SINTAXNET sont implémentés		DGI (TADAT)		x			5 000			
			La base de données des contribuables est fiable		DGI (TADAT)	x	x	x	PM	10 000			
			Le contribuable immatriculé déclare et paye ses impôts dans SINTAX à tout guichet ouvert de la DGI (OPEN OFFICE)		DGI (TADAT)		x			5 000			
			Le processus de dépôts des déclarations est reformé		DGI (TADAT)		x			5 000			
			La plateforme de télédéclaration et de télépaiement est opérationnelle.		DGI/DGD (PS)	X	X						
19.3.	Audits et enquêtes concernant les recettes	D											
19.3.1	Elaborer et exécuter un plan de contrôle du recouvrement des recettes		-Un plan de contrôle fiscal est élaboré et exécuté -Un plan de contrôle des services de recettes (plan d'amélioration de la conformité		DGI	x	x	x	100 000	110 000	140 000		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			règlementaire) est élaboré et exécuté -Un plan de contrôle fiscal est élaboré et exécuté -Un plan de contrôle des offices de douanes (plan d'amélioration de la conformité réglementaire) est élaboré et exécuté. -Un plan de contrôle des régies de recettes est élaboré et exécuté.		DGD	x	x	x	89 000	106 800	124 000	A rechercher	
					DGTC	x	x	x	60 000	60 000	60 000		
19.3.2	Elaborer et exécuter entièrement un plan d'audit des régies de recettes		Un plan d'audit des services de recettes est élaboré et exécuté		DGTC		x		PM				
					DGD		x						
					DGI		x						
DA7	Assurer l'exactitude des informations déclarées		Un outil d'aide à la programmation est développé		DGI (TADAT)	X	X	X	25 000			A rechercher	
			Les capacités des agents à la démarche analyse-risque sont renforcées		DGI (TADAT)	X	X	X	10 000			A rechercher	
			Les rapports de contrôle sont exploités		DGI (TADAT)	X	X	X	PM			A rechercher	
			La relation administration-contribuable est renforcée		DGI (TADAT)	X	X	X	25 000			A rechercher	
			Des campagnes de sensibilisation et de promotion du civisme fiscal sont organisées		DGI (TADAT)	X	X	X	100 000			A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			La diffusion des rescrits fiscaux est systématique		DGI (TADAT)	X	X	X	5 000	5 000	5 000	A rechercher	
19.4.	Suivi des arriérés de recettes	D*		C									
19.4.2	Améliorer le suivi des arriérés de recettes		Une situation exhaustive des arriérés de recettes est établie; le volume des RAR de la DGI est réduit de 25% à la clôture de l'exercice et 30% pour les RAR de plus de 12 mois		DGI	x	x	x	30000	30000	30000		
			Les arriérés de recettes autres que les financements extérieurs sont réduits de 80% pour la DGD		DGD	x	x	x					
			Un rapport semestriel de suivi des arriérés de recettes est produit		DGTCP		x	x					
			Une réflexion pour l'apurement des arriérés liés aux financements extérieurs est menée		DGB	x	x	x					
PI-20	Comptabilisation des recettes	D+		B+									
	Améliorer la comptabilisation des recettes		-Une situation mensuelle consolidée de toutes les recettes budgétaires des régies (DGI, DGD, DGTCP) et		DGTCP/DGI/DGD	x	x	x	PM	PM	PM		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			des EPE, FN, EPPS est produite; '-Le reversement quotidien des recettes recouvrées est effectif au Trésor Public et dans les comptes désignés; '-Un rapport de pointage trimestriel des reversements est produit; '-Le circuit informatisé de la Recette (CIR) est reconfiguré.										
20.1.	Informations sur le recouvrement des recettes	B		B									
DA8	Gérer efficacement les recettes		La création du réseau comptable de la DGI est entamée		DGI (TADAT)	x	x	x		200 000		A rechercher	
			Les procédures de comptabilisation des impôts et taxes sont informatisées		DGI (TADAT)	x	x	x	100 000	200 000	100 000	A rechercher	
20.2.	Transfert des recettes recouvrées	B		B									
20.3.	Rapprochement des comptes de recettes	D		A									
PI-21	Prévisibilité de l'affectation des ressources en cours d'exercice	C+		B									
	Mettre en œuvre le Compte unique du Trésor (CUT)		-Les comptes bancaires de toutes les institutions publiques sont recensés - Un applicatif de		DGTC	x			55 000	45 000		Banque Mondiale	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			gestion des disponibilités est conçu et opérationnalisé										
			-Les soldes des comptes bancaires des institutions publiques sont consolidés mensuellement		DGTCF		x		15 000	15 000		Banque Mondiale	
21.1.	Consolidation des soldes de trésorerie	D*		B									
21.2.	Prévisions de trésorerie et suivi	A		A									
21.3.	Informations sur les plafonds d'engagement	D		D									
21.4.	Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice	A		A									
PI-22	Arriérés de dépenses	D											
22.1.	Stock d'arriérés de dépenses	D*											
22.1.1	Mettre en place un comité interne chargé de l'évaluation du stock de base d'arriérés de dépenses		Le comité interne chargé de l'évaluation du stock de base d'arriérés de dépenses est mis en place		DG-CMEF* / UV / DGB / DGTCF / DAF des Ministères sectoriels	x							
22.1.2	Réaliser un audit des arriérés de paiement de chaque ministère et institution, des EPE et des projets		L'audit des arriérés de paiement de chaque ministère et institution, des EPE et des projets est réalisé chaque année		ASCE-LC* IGF	x	x	x	90 000	90 000	90 000	Budget ASCE- LC	
22.1.3	Appliquer la comptabilité en droits constatés		Les opérations de dépenses et de recettes sont enregistrées au moment de la		DGTCF* DGB DGI DGD DGAIE	x	x	x	408 765	ND	ND	Budget Etat/PGEPC	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			liquidation et des déclarations et versements spontanés - Les outils de mise en œuvre de la comptabilité en droits et obligations constatés sont élaborés -Les états financiers annuels sont produits (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie...)										
22.2.	Suivi des arriérés de dépenses	D											
22.2.1	Produire un rapport trimestriel sur les arriérés de dépenses		-Un acte instituant la production trimestrielle par chaque ministère et institution, d'une situation actualisée de ses arriérés est pris -Les rapports trimestriels d'exécution du budget prenant en compte les arriérés de dépenses sont disponibles		DGB	x	x	x	PM	PM	PM		
DA8	Améliorer le remboursement des crédits TVA		Le compte « remboursement de crédit TVA » est conséquent approvisionné		DGI (TADAT)	X	X		PM	PM	PM	A rechercher	
			Un manuel de remboursement de crédit TVA est élaboré		DGI (TADAT)	X	X			20 000		A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			Le traitement des demandes de remboursement dans les délais est assuré		DGI (TADAT)	X	X		PM	PM		A rechercher	
PI-23	Contrôle des états de paie	D+											
23.1.	Intégration des états de paie et des dossiers du personnel	C											
23.1.1	Elaborer les tableaux prévisionnels des effectifs et des emplois (TPEE) aussi bien au niveau de l'Etat que des EPE		Les tableaux prévisionnels des effectifs et des emplois (TPEE) de l'Etat et des EPE sont élaborés, validés et mis en œuvre.		MFPTPS*/Mini stères sectoriels/ EPE	X							
23.1.2	Développer un logiciel de gestion du personnel et des états de paie des EPE		A l'horizon 2020, un logiciel intégré de gestion du personnel et des états de paie des EPE est développé.		DGSI*/ DGTCP/ DGB/ANPTIC	x			PM	PM	PM		Pris en compte par le projet e-burkina,
23.2.	Gestion des modifications apportées aux états de paie	D											
23.2.1	Elaborer les actes des agents de l'Etat et des EPE et assurer leur prise en charge financière dans les meilleurs délais		Les modifications de la situation administrative des agents et leur prise en charge financière sont constatées dans les meilleurs délais . Les ordonnateurs des EPE sont sensibilisés pour la prise en charge financière de la modification de la situation		DGB*/ EPE/ Ministères sectoriels		x	x					

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			administrative des agents dans les délais.										
23.3.	Contrôle interne des états de paie	D											
23.3.2	Améliorer le suivi des mouvements des agents de l'Etat		Le mouvement des agents est suivi à travers un module spécifique élaboré dans le SIGASPE pour la détection et l'arrêt automatique des salaires suite aux sorties temporaires et définitives		DGB								
23.4.	Audit des états de paie	B											
23.4.1	Organiser une opération de paiement à vue du personnel de l'Etat et des EPE		Le rapport de l'opération est disponible		MINEFID* (DGB) / MFPTPS (DGF)		x						
23.4.2	Réaliser des audits sectoriels de la paie du personnel de l'Etat et des EPE		Les rapports d'audit sont disponibles		IGF* / ITS		x	x		90 000	90 000	A rechercher	
PI-24	Gestion de la passation des marchés	D+											
24.1.	Suivi de la passation des marchés	D		C									
24.1.1	Mettre en place la dématérialisation des procédures de gestion des marchés publics (MP) et des délégations de service public (DSP)		La dématérialisation des procédures de gestion des marchés publics (MP) et des délégations de service public (DSP) est assurée		DG-CMEF* DGSi	x	x	x				PNUD/Etat	
24.1.2	Améliorer la programmation et l'engagement des dépenses à		La qualité et l'exhaustivité des		DGCMEF*, DGSi,								

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
	partir de prévisions de trésorerie fiables.		informations contenues en amont dans les PPM sectoriels et consolidé, à travers une extension de la mise à disposition du SIMP aux utilisateurs ainsi qu'une actualisation systématique de ces plans dans le système sont renforcées		ministères sectoriels (PIMA)								
			Les actuels PDF sont remplacés par des PE intégrant des plans de consommation de crédits (PCC) sectoriels et consolidés renseignés dans le CID		DGCMEF*, DGSi, ministères sectoriels (PIMA)								
			Les PPM, les PE et les PCC sont arrimés et l'interface entre le SIMP et le CID pour automatiser cette corrélation est développé à moyen- terme.		DGCMEF*, DGSi (PIMA)								
			La fiabilisation du plan de trésorerie (PT) est poursuivie		DGCMEF*, DGB, DGTCP, DGSi,								

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
					ministères sectoriels (PIMA)								
			Les PE et les PCC avec le PT sont arrimés et un module de gestion de la trésorerie dans le CIE interfacé avec le CID afin d'automatiser cette corrélation est développé à moyen- terme.		DGCMEF*, DGB, DGTCF, DGS, ministères sectoriels (PIMA)	x							
24-2.	Méthodes de passation des marchés	D*		C									
24.2.1	Améliorer le rapport sur la situation d'exécution des PPM en y faisant ressortir les méthodes de passation des marchés suivant le nombre, la valeur et le taux		Le rapport sur la situation d'exécution des PPM est élaboré trimestriellement en prenant en compte les méthodes de passation des marchés suivant le nombre, la valeur et le taux		DG-CMEF	x	x	x	PM	PM	PM		
24-3.	Accès du public aux informations sur la passation des marchés publics	D*		C									
24.3.1	Améliorer l'accès du public aux informations sur la passation des marchés publics		Les avis généraux de passation des marchés publics (opportunités de soumission) sont disponibles dans la revue des marchés publics et sur les sites web de la DG-CMEF et		DG-CMEF* UEMOA	x	x	x	PM	PM	PM		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			de l'UEMOA au plus tard le 31 mars de l'année courante										
			Le bulletin sur les statistiques annuelles de passation des marchés est disponible sur les sites web du MINEFID et de la DG-CMEF		DG-CMEF* DCPM	x	x	x	10 000	10 000	10 000	A rechercher	
24-4-	Instruction des plaintes concernant la passation des marchés	A		A									
PI-25	Contrôle interne des dépenses non salariales	B											
25-1-	Séparation des tâches	A		A									
25-2-	Efficacité du contrôle des engagements de dépenses	C											
25-2.1	Mener une étude sur les Plans d'engagement (PE)		Le rapport de l'étude sur les Plans d'engagement (PE) est disponible		DG-CMEF*, DGTCP, DGB	x			40 000			A rechercher	
25-2.2	Mettre en place le dispositif de plans d'engagement des dépenses		-Le dispositif de plans d'engagement des dépenses est mis en place - Les plans d'engagement sont disponibles		DG-CMEF*, DGTCP, DGB	x	x	x	10 000	10 000	10 000	Budget Etat	
25-3-	Respect des règles et procédures de paiement	C											
25-3.1	Auditer les dépenses effectuées sur déblocage de fonds		Le rapport d'audit des dépenses effectuées sur déblocage de fonds est disponible		ASCE-LC* / IGF / ITS	x	x	x	50 000	50 000	50 000	A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
25.3.2	Elaborer une stratégie de lutte contre la corruption et mettre en place un mécanisme de suivi de la corruption		document de stratégie disponible et mécanisme de suivi de la corruption mis en place		ASCE-LC**		X					PAGPS-FP	
25.3.3	Rélire le cadre juridique et réglementaire sur les déblocage de fonds		Le cadre juridique et réglementaire sur les déblocages de fonds précisant entre autres les natures de dépenses éligibles et les responsabilités des acteurs est relu		DG-CMEF*/DGB/DGTCP	x			10 000			A rechercher	
PI-26	Audit interne	C+		C+									
26.1.	Étendue de l'audit interne	C		C									
26.1.1	Rendre l'audit interne opérationnel pour toutes les entités de l'administration centrale		L'audit interne est opérationnel pour toutes les entités de l'administration centrale		ASCE-LC*, ITS et IGF	x	x	x	PM				
26.1.2	Réaliser les audits sur au moins 50% des dépenses et des recettes		Les rapports d'audits sur les dépenses sont disponibles		ASCE-LC*, ITS et IGF	x	x	x	50 000	50 000	50 000	A rechercher	
			Les rapports d'audits sur les recettes sont disponibles		IGF* IT-(DGI, DGTCP et DGD)		x	x		50 000	50 000	A rechercher	
DA-9	Améliorer la responsabilité et la transparence en matière fiscale		Le niveau d'assurance des systèmes informatiques de la DGI est relevé		DGI (TADAT)	x	x	x	100 000	20 000		A rechercher	
			Le comité d'éthique et de déontologie de la DGI est dynamique		DGI (TADAT)	x	x	x	5 000	15 000		A rechercher	
			Des cellules de contrôle interne sont mises en place		DGI (TADAT)	x	x	x	PM	5 000	PM	A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			Le comité d'audit est créé		DGI (TADAT)	x	x	x	PM	5 000	PM	A rechercher	
			Le système d'information est audité		DGI (TADAT)	x	x	x	30 000	100 000	PM	A rechercher	
26.2.	Nature des audits et normes appliquées	C		B									
26.2.1	Elaborer les cartographies des risques et les plans d'audit des entités de l'Administration centrale		Les cartographies de risques et les plans d'audit sont disponibles		IGF*/ITS	x	x	x	95 000	95 000	95 000	PGEP	
26.2.2	Former les auditeurs internes de l'Administration centrale en audit basé sur les risques (ABR)		Le rapport de formation est disponible		IGF*/ITS	x			68 500			PAGPS/Etat	
26.2.3	Actualiser et valider les guides d'audit et le manuel de procédures		Les guides d'audit et les manuels de procédure actualisés et validés sont disponibles		IGF*/ITS	x			26 500			PAGPS	
26.2.4	Former les auditeurs internes de l'Administration centrale en audit de performance		Le rapport de formation est disponible		IGF*/ITS	x	x	x	60 000	60 000	60 000	PGEP/Etat	
26.2.5	Mettre en œuvre la réforme des corps de contrôle		La réforme des corps de contrôle est mise en œuvre		ASCE-LC*, IGF et ITS	x	x	x	800 000	800 000	800 000	Etat	
26.2.6	Former et sensibiliser les contrôleurs d'Etat, les inspecteurs des finances et les auditeurs ministériels en méthodologie PEFA, normes internationales d'audit et contrôle interne		Les CE, IF et AI sont formés		ASCE-LC*, IGF et ITS		x	x		150 000	150 000	Etat	
26.3.	Exécution d'audits internes et rapports d'audit	B		A									

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
26.3.1	Réaliser toutes les activités d'audit prévues dans le plan d'audit		Toutes les activités d'audit prévues dans le plan d'audit sont réalisées		ASCE-LC*, IGF et ITS	x	x	x	280 000	650 000	650 000	Budget Etat	
26.4.	Suite donnée aux audits internes	C		B									
26.4.1	Suivre la mise en œuvre des recommandations et produire des rapports périodiques		Les rapports de suivi des recommandations sont produits pour chaque entité.		ASCE-LC*, IGF et ITS	x	x	x	55 000	120 000	105 000	Budget Etat	
6	Comptabilité et établissement de rapports								78 000	63 000	63 000		
PI-27	Intégrité des données financières	B		B+									
	Assurer l'intégrité des données financières		- Les états de rapprochement des comptes bancaires sont produits et transmis dans les délais.'- Les comptes d'imputation provisoire (CIP) sont apurés - Le contrôle interne des structures comptables est renforcé - Une cellule de la qualité de la comptabilité est créée en 2019 et fonctionnelle en 2020 -Les fonctionnalités du logiciel CIE pour le suivi des CIP et des comptes bancaires afin d'automatiser les états de		DGTCP	x	x	x	47 000	32 000	32 000	A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			développement des soldes et des états de rapprochement bancaire, sont améliorées (ajout)										
27.1.	Rapprochement des comptes bancaires	B		A									
27.2.	Comptes d'attente	D		C									
27.3.	Comptes d'avances	A		A									
27.4.	Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières	B		A									
PI-28	Rapports budgétaires en cours d'exercice	D+		C+									
28.1.	Portée et comparabilité des rapports	C		A									
28.2.	Calendrier de publication des rapports budgétaires en cours d'exercice	D		B									
28.3.	Exactitude des rapports budgétaires en cours d'exercice	D		C									En prenant en compte les actions sur les déblocages
28.3.2	Améliorer le contenu des rapports trimestriels d'exécution budgétaire		L'étape paiement est Intégrée dans les rapports trimestriels d'exécution budgétaire		DGB	x	x	x					
28.3.3	Elargir le champ du TOFE		le TOF-CT est produit ; le TOF-EPE est produit ; le TOF-Organismes de prévoyance sociale est		DGTCP	x	x	x	16 000	16 000	16 000	Budget Etat/GIZ	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
			produit ; le TOF consolidé est produit										
PI-29	Rapports financiers annuels	C		B+									
29.1.1	Améliorer la reddition des comptes		- Les documents financiers annuels (CGAF et LR) sont produits conformément aux textes en vigueur - Les comptes de gestion des CPE sont produits et transmis dans les délais à la Cour des comptes (30 juin de l'année N+1 au plus tard) - Les balances mensuelles sont produites dans les délais - Les normes comptables adoptées sont appliquées		DGTC* / DGB	x	x	x	15 000	15 000	15 000	A rechercher	
29.1.	Exhaustivité des états financiers annuels	C		B									
29.2.	États financiers soumis à des audits externes	C		B									
29.3.	Normes comptables	C		A									
7	Supervision et audit externe								23 000	117 000	117 000		
PI-30	Audit externe	D+		C+									
30.1.	Étendue de l'audit et normes d'audit	D		C									
30.1.1	Accroître le taux de couverture des audits externes à 50% des dépenses		Taux de couvertures des audits est d'au moins 50%		Cour des Comptes		x	x		103 000	103 000	A rechercher	

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
	et des recettes de l'administration centrale												
30.1.2	Renforcer les effectifs de la Cour des Comptes		Atteindre 40 conseillers et 80 vérificateurs		Cour des Comptes	x	x	x	PM	PM	PM		
30.2.	Soumission de rapports d'audit au pouvoir législatif	D		B									
30.2.1	Réduire les délais d'élaboration et de soumission du rapport sur l'exécution des lois des finances		Le RELF est transmis à l'Assemblée Nationale avant l'ouverture de la session budgétaire c'est-à-dire au plus tard la dernière semaine de septembre		Cour des comptes	x	x	x	17 000	8 000	8 000	Budget Etat	
30.3.	Suite donnée aux audits externes	C		B									
30.3.1	Mettre en place un dispositif de suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations faites par la Cour		- Toutes les recommandations faites par la Cour depuis sa création sont répertoriées - Un dispositif de suivi des recommandations est mis en place et est fonctionnel		Cour des Comptes	x	x	x	6 000	6 000	6 000	A rechercher	
30.4.	Indépendance de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques	D		B									
30.4.1	Reformer la loi organique de la Cour des Comptes pour lui consacrer une autonomie de gestion financière et managériale		La loi organique de la Cour contient une disposition stipulant clairement l'autonomie de gestion financière et managériale		Cour des Comptes	x	x	x	PM	PM	PM		

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extraits attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
PI-31	Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	D											
31.1.	Calendrier d'examen des rapports d'audit	D		C									
31.1.1	Examiner les rapports d'audits des états financiers annuels (projet de loi de règlement) dans les 12 mois suivant la réception de ces rapports		Les rapports d'audits des états financiers annuels (projet de loi de règlement) sont examinés dans les 12 mois suivant la réception de ces rapports		AN	X	X	X	PM	PM	PM	AN	
31.2.	Auditions sur les conclusions de l'audit	D*											
31.2.1	Étendre les auditions aux rapports d'audits des états financiers annuels des EPE et des EPPS		Les auditions sont étendues aux rapports d'audits des états financiers annuels des EPE et des EPPS		AN		X	X	PM	PM	PM		
31.2.2	Créer une unité d'appui et d'analyse budgétaire auprès de la Commission Finances et budget de l'Assemblée Nationale		Une unité d'appui et d'analyse budgétaire auprès de la Commission Finances et budget de l'Assemblée Nationale est créée		AN**	X						PAGPS - DUE	
31.3.	Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit	D*											
31.3.1	Assurer le suivi des recommandations concernant les mesures devant être mises en œuvre par l'exécutif				AN								

Codes		Note obtenue 2017	Principaux extrants attendus	Cible en 2021	Structures responsables / partenaires	Programmation Physique			Programmation financière (en milliers de FCFA)			Sources de financement	Observations
						2019	2020	2021	2 019	2 020	2 021		
31.4.	<i>Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif</i>	D											
31.4.1	Publier les rapports d'audits de la COMFIB sur le site web de l'Assemblée Nationale				AN								
TOTAL (pilier 1+2+3+4+5+6+7)									13 328 245	5 489 300	3 661 500		

* structure chef de file

** mesures suivies avec les PTFs et non issues des différentes
évaluations.